



# Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

**88<sup>e</sup>** séance plénière

Mardi 18 juillet 2023, à 10 heures  
New York

Documents officiels

*Président* : M. Kőrösi ..... (Hongrie)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Point 59 de l'ordre du jour

### La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés

#### Déclaration du Président

**Le Président** (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis aujourd'hui pour un débat dit ordinaire et programmé. Mais la situation est loin d'être ordinaire. La guerre dure depuis 509 jours, elle a fait des dizaines de milliers de morts, des dizaines de milliers de blessés, et près de 6 millions de réfugiés dispersés en Europe et plus de 6 millions de personnes déplacées sont confrontés à un avenir incertain. Est-ce là ce que signifie le respect de la Charte des Nations Unies ? Est-ce là le sens du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte, qui dispose que les Membres s'abstiennent de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État ?

Depuis 17 mois, les principes fondamentaux que nous avons tous accepté de chérir sont violés quotidiennement. Parler de principes peut sembler théorique, voire philosophique, mais ceux-ci sont loin d'être abstraits. Ils sont concrets, et lorsque nous tolérons leur érosion, il en résulte le ciblage d'infrastructures civiles essentielles, le recours à la guerre écologique, la menace d'une guerre nucléaire, les violations constantes et systématiques du droit international, et les violations généralisées et bien documentées du droit des droits de l'homme. Ces actes

de guerre incessants sapent gravement la confiance dans notre institution et au sein de celle-ci.

*(l'orateur poursuit en russe)*

Je voudrais m'exprimer clairement, comme le fait la Charte. Nous ne pouvons pas laisser le déclenchement de la guerre devenir la norme. Toute agression contre un pays voisin est illégale. L'annexion est illégale. Lancer des frappes sur des cibles civiles est illégal. C'était vrai en 1945 et en 2014, et ça l'est encore aujourd'hui.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Nous ne devons pas oublier que derrière chaque chiffre se cache une mère, un père, un enfant, un grand-parent. Fermer les yeux sur cette situation serait un affront à la mémoire de ceux qui ont déjà péri. Alors que le Conseil de sécurité n'a adopté aucune résolution relative à ce conflit, l'Assemblée générale, résolue et active, a refusé de laisser la communauté internationale devenir insensible à cette guerre. Nous avons organisé des sessions extraordinaires d'urgence et adopté six résolutions condamnant l'agression et l'annexion, et affirmant notre soutien indéfectible à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

*(l'orateur poursuit en arabe)*

Malgré tout, force est de constater que les effets de cette guerre sont loin de se limiter à son champ d'action. Elle est intrinsèquement liée au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux objectifs de développement durable, et elle représente une grave

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



menace qui pourrait compromettre les perspectives d'un avenir durable pour l'humanité et la planète.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Comment pouvons-nous espérer mettre un terme ou même nous attaquer efficacement à l'insécurité alimentaire et énergétique, aux changements climatiques, aux problèmes de sécurité hydrique et à la perte de biodiversité quand les conflits ont des répercussions sur l'ensemble de la planète ?

*(l'orateur poursuit en français)*

Pour faire simple, cette guerre est fondamentalement inconciliable avec la réalisation de nos objectifs communs – ceux que nous espérons accomplir pour assurer la survie de l'humanité. Nous n'avons pas besoin que les nations se battent les unes contre les autres lorsque nous avons un ennemi commun : les crises en cascade à travers le monde.

*(l'orateur reprend en anglais)*

À cet égard, je tiens à souligner l'importance capitale de l'Initiative de la mer Noire, véritable planche de salut pour des millions de personnes à travers le monde. Je salue les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général et la Türkiye au cours des 12 derniers mois, et je regrette profondément la décision de la Fédération de Russie de ne pas proroger cet instrument vital. J'implore toutes les parties de s'unir dans le dialogue et la diplomatie pour relancer les négociations, car ce sont toujours les plus vulnérables qui en subissent les conséquences. Ne leur faisons pas payer le prix des manœuvres politiques.

Dans ce climat troublé, la menace d'une catastrophe nucléaire plane dangereusement au-dessus de nos têtes, la plus grande centrale nucléaire d'Europe étant située dans une zone de conflit ouvert, ce qui fait peser un danger grave et imminent bien au-delà de la région. Le risque d'une catastrophe ou d'un accident cataclysmique augmente chaque jour que dure la guerre. Je soutiens pleinement le travail de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et j'exhorte les États Membres à réaffirmer leur engagement en faveur du régime de non-prolifération nucléaire. Le chantage nucléaire doit cesser. Il me semble indispensable de répéter ce que j'ai déjà dit, à savoir que les armes nucléaires ne régleront aucun conflit. Nous ne pouvons pas prendre à la légère le risque d'un Armageddon nucléaire. Gardons à l'esprit que cette guerre ne sera pas réglée par des solutions militaires, mais par le leadership, la diplomatie et les engagements politiques de toutes les parties ; par une solution politique, fondée sur

la Charte et le droit international, rétablissant la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. L'Assemblée générale a toujours appelé au dialogue politique, aux négociations, à la médiation et à d'autres moyens pacifiques. Mais je tiens à m'adresser directement à la Russie et à ses dirigeants.

*(l'orateur poursuit en russe)*

Comme beaucoup, je respecte la nation et la culture russes et la Russie elle-même. La Russie a commencé cette guerre, et il est en son pouvoir d'y mettre fin. Étant l'un des pays les plus influents au monde, elle peut le faire, si elle le souhaite.

*(l'orateur reprend en anglais)*

Trop de vies ont été perdues, trop de familles sont déchirées et trop de communautés sont brisées dans toute l'Ukraine. Il est impératif que tout le monde reconnaisse et accepte ce qui est une vérité pour l'Assemblée générale et la communauté internationale, à savoir que cette guerre, comme toutes les guerres, se terminera. Et elle se terminera lorsque l'Ukraine sera une nation souveraine et indépendante et quand la Russie sera une nation souveraine et indépendante. La Fédération de Russie et l'Ukraine coexisteront en tant que voisines, en tant qu'États Membres du même système multilatéral. Cette guerre doit cesser. Et tout le monde doit renouveler son engagement à respecter les valeurs et principes énoncés dans la Charte. J'exhorte les États Membres à redoubler d'efforts pour contribuer à l'instauration de la paix.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, S. E. M. Dmytro Kuleba.

**M. Kuleba** (Ukraine) *(parle en anglais)* : Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre déclaration. Nous débattons aujourd'hui du point 59 de l'ordre du jour, intitulé « La situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés ». Mais je crois qu'aucun chiffre ni aucune déclaration ne permet de ressentir ce qui se passe réellement dans les territoires occupés de l'Ukraine ou de s'en rendre compte. C'est pourquoi je voudrais donner la parole à des enfants ukrainiens qui ont vécu l'occupation et la souffrance. Ce que je vais lire maintenant, ce sont des extraits des journaux intimes de trois enfants ukrainiens en temps de guerre. Le premier, c'est Yehor Kravtsov, âgé de 8 ans. Le 3 mars 2022, il écrit dans son journal depuis la ville assiégée de Mariupol :

« J'ai bien dormi, je me suis réveillé, j'ai souri et j'ai compté jusqu'à 25. Aussi, mon

grand-père est mort. J'ai une blessure dans le dos et la peau est arrachée. Ma sœur a une blessure à la tête. Ma mère a la peau du bras arrachée et elle a un trou dans la jambe ».

Le lendemain, il écrit :

« C'est bientôt mon anniversaire. Deux de mes chiens sont morts depuis le 24 février. Ma grand-mère Hala et ma chère ville de Mariupol aussi ».

Le deuxième, Violeta Horbachova, une adolescente, avait 13 ans lorsque l'invasion a commencé. Elle avait passé environ quatre mois dans la ville occupée de Nova Kakhovka. En février 2022, elle écrit :

« Nous ne sortons jamais. J'ai peur que si je sors du pâté de maisons, ils me tirent dessus. Les rues sont quasi désertes. Papa va au travail et ramène des choses à la maison. Le village situé en face de la centrale hydroélectrique est bombardé. J'ai envoyé des messages à mon ami qui vit là-bas, mais il n'a pas répondu. C'est terrifiant de penser au nombre de personnes que je connais qui mourraient mourir bientôt ».

En mai 2022, elle écrit :

« Maman nous dit de ne pas aller nous promener dans des endroits déserts parce que beaucoup de filles se font violer. Le 27 mai, tous les réseaux mobiles ont été coupés. Les gens se regroupaient en petits groupes près d'un café fermé, comme des zombies, parce que le réseau Wi-Fi local fonctionnait encore ».

Le troisième enfant, Arina Pervunina, avait 11 ans lorsque la Russie a lancé son invasion à grande échelle. Elle s'est cachée dans une cave dans un village occupé. Craignant de se faire violer par des soldats russes, elle a appelé son père, qui se trouvait dans la zone contrôlée par le Gouvernement, en pleurant et en lui demandant de l'emmener loin de là. Dans l'espoir de sauver sa fille, l'homme a réussi à rouler jusqu'au village, mais sur le chemin du retour, les soldats russes ont ouvert le feu sur la voiture et l'ont abattu sous les yeux de sa fille. Une semaine plus tard, celle-ci écrit dans son journal :

« Je ne veux pas vivre. À quoi bon vivre sans père ? Est-ce que je ne suis qu'une enfant sans défense, incapable de faire quoi que ce soit par elle-même ? C'est sûrement une punition pour moi. Peut-être parce que je n'ai pas été capable de me taire. J'ai appelé mon père ce jour-là au lieu

d'attendre. Si je ne l'avais pas appelé, tout irait bien. Tout le monde serait en vie. Je me déteste. Pourquoi suis-je si impuissante ? »

Elle s'adresse toujours à son père dans son journal. Presque toutes les entrées commencent par le mot « Papa ».

Le 26 mai, elle a écrit :

« Papa, je viens de terminer mon année scolaire et j'ai de très bonnes notes. Je t'aime tellement. Je ferai tout pour que tu sois fier de moi. Je t'aime, papa ».

Il est impossible de lire ces lignes sans pleurer. Ce sont les seuls témoignages que j'ai pu rapporter ici, mais il y a des milliers d'enfants comme eux qui souffrent tout autant. Arina m'a donné ce journal intime. Il brille. Elle aurait dû y écrire sur sa vie, ses petits amis et les nouveaux morceaux de musique qu'elle écoute. Mais au lieu de cela, son journal n'est que douleur et souffrance. Elle m'a permis de lire ces passages intimes, et je la remercie de son courage.

L'Assemblée sait désormais ce que ressentent les enfants ukrainiens et ce que les Ukrainiens endurent depuis près d'un an et demi. Pourquoi ces enfants et des millions d'autres enfants ukrainiens se voient-ils privés de leur enfance ? Tout simplement parce que Poutine a une tumeur impérialiste au cerveau. Parce que la Russie ne voit pas d'inconvénient à ce que des enfants souffrent pour qu'elle puisse atteindre ses objectifs politiques malsains. Je ne doute pas que de nombreuses personnes présentes dans cette salle ont des enfants et ne voudraient jamais qu'ils vivent un tel enfer. Aucun enfant dans le monde, que ce soit en Ukraine ou dans un autre pays, ne le mérite. Aucune raison politique ne peut justifier les larmes d'un enfant.

L'invasion russe a privé les 7,5 millions d'enfants ukrainiens d'une vie normale. Près des deux tiers d'entre eux ont été déplacés à l'intérieur ou à l'extérieur du pays. La Russie a tué au moins 494 enfants ukrainiens et en a blessé 1 052. Au moins 379 ont été portés disparus au cours des hostilités. En ce moment même, la Russie poursuit ses enlèvements massifs et ses déportations d'enfants ukrainiens, dans le cadre d'un crime répugnant, odieux et génocidaire pour lequel Poutine et sa commissaire aux droits de l'enfant sont déjà recherchés par la Cour pénale internationale. À ce jour, nous avons identifié 19 474 enfants transférés illégalement, dont 4 390 sont orphelins ou privés de protection parentale. Grâce à nos efforts, seuls 383 d'entre eux ont été rapatriés et ont retrouvé leur famille, tandis que des milliers d'autres

attendent toujours désespérément notre aide. À cet égard, nous nous félicitons de la décision du Secrétaire général de faire figurer les forces armées russes et les groupes armés affiliés dans l'annexe de son rapport annuel sur les enfants et les conflits armés (A/77/895) en raison des crimes graves qu'ils ont commis contre des enfants en Ukraine. Nous devons exiger conjointement que la Russie fournisse immédiatement une liste des enfants qu'elle a enlevés en Ukraine et permette aux missions internationales de surveillance et de défense des droits humains d'avoir accès à eux. La Russie doit libérer les enfants ukrainiens et les rendre à leurs familles. J'exhorte tous les États Membres à exercer une pression maximale sur la Russie à titre national. Je le demande au nom de tous les parents ukrainiens qui veulent retrouver leurs enfants. Nous pouvons contraindre la Russie à mettre fin à ses violations contre des enfants et à les rapatrier sains et saufs si nous l'exigeons tous d'une seule et même voix.

Les enlèvements de civils par la Russie dans les territoires occupés constituent un autre phénomène abominable. Selon la police nationale ukrainienne, depuis le début de l'invasion à grande échelle, 8 800 civils ont été victimes de disparitions forcées et sont toujours détenus illégalement, et plus de 10 200 personnes sont considérées comme disparues. La détention de civils peut constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, conformément aux articles 7 et 8 du Statut de Rome. Cependant, compte tenu de l'ampleur de cette pratique illégale adoptée par les occupants russes, il ne s'agit pas de cas isolés. Il s'agit d'une prise d'otages de civils par la Russie dans le cadre de sa guerre génocidaire. Aucun autre conflit de l'époque moderne n'a donné lieu à un crime d'une telle ampleur, et la communauté internationale ne dispose pas des outils nécessaires pour faire face à ce problème. Par exemple, contrairement aux prisonniers de guerre, les otages civils ne peuvent pas être échangés, car cela ne ferait qu'inciter la Russie à en enlever beaucoup d'autres. Nous avons besoin de toute urgence de nouveaux instruments internationaux pour punir l'enlèvement de civils et garantir le retour en toute sécurité des otages civils. Je propose que nous commençons à élaborer de tels instruments.

Les histoires d'enfants ukrainiens que j'ai lues aujourd'hui montrent que la guerre menée par la Russie a causé d'immenses souffrances. L'agression de la Russie contre l'Ukraine n'est toutefois pas la seule guerre qui fait rage dans le monde. Malheureusement, des histoires analogues sont vécues par des enfants en Afrique, au Moyen-Orient et dans toutes les autres régions du monde où règnent la guerre et l'anarchie. Aujourd'hui, les voix

des enfants ukrainiens sont aussi celles des enfants du monde entier qui sont victimes de conflits armés. Nous devons tous les sauver. Nous devons rétablir la paix pour eux. En Ukraine, l'agression russe doit cesser. Nous avons besoin d'une paix globale, juste et durable, fondée sur la formule proposée par le Président Zelenskyy et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Alors que l'Ukraine lutte pour sa survie, en exerçant son droit de légitime défense en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies, nous continuons d'entendre des appels à une paix abstraite. Ce que la plupart d'entre eux veulent dire, ce n'est pas la paix, mais quelque chose d'autre. Je me propose de traduire certains de ces appels du langage de la diplomatie au langage du bon sens. Par exemple, certains demandent pourquoi nous ne nous asseyons pas à la table des négociations pour mettre fin à cette guerre dès maintenant. Ce qu'ils veulent dire en réalité, c'est qu'il faut laisser la Russie conserver les terres qu'elle a volées et continuer de tuer, de torturer, de violer et d'intimider les habitants des territoires occupés. D'autres disent cyniquement que c'est à cause de l'Ukraine que la guerre s'éternise. Ce qu'ils veulent dire en réalité, c'est que l'Ukraine doit se rendre et laisser la Russie achever son génocide le plus rapidement possible. Nous entendons également certains dire qu'il faut cesser d'envoyer des armes à l'Ukraine, car cela ne contribue pas à la paix. Cela semble être une bonne idée, mais ce que ces personnes veulent vraiment dire, c'est qu'en laissant l'Ukraine sans défense, la Russie gagnera plus vite. Ce sera sanglant et terrible, mais tout sera terminé plus tôt. Nous pleurerons les victimes ukrainiennes lors d'événements commémoratifs annuels et condamnerons la brutalité de la Russie tout en continuant de faire affaire avec elle comme si de rien n'était. Après avoir résisté pendant plus d'un an et demi à la guerre totale menée par la Russie, notre nation de 40 millions d'habitants n'a qu'une chose à dire en réponse à toutes ces suggestions : non. Non au génocide sous couvert de la paix. Non au faux pacifisme qui excuse l'agresseur pour ses crimes. Non aux concessions territoriales au nom de l'illusion de la paix. Non, et encore non. Nous nous battons et nous gagnerons, parce que nous voulons vivre. Parce que nos enfants, comme ceux des personnes présentes dans cette salle, méritent d'avoir une famille au grand complet et une vie exempte de peur et de souffrance. Nous veillerons à ce que l'agresseur réponde de ses actes, car c'est le seul moyen de rétablir une véritable justice, d'instaurer une paix juste et durable pour l'Ukraine et de faire respecter la Charte aux quatre coins de la planète.

La semaine dernière, les membres du Groupe des Sept (G7) se sont mis d'accord sur des garanties de sécurité pour l'Ukraine. Depuis lors, 10 autres pays se sont joints à eux. J'invite tous les États Membres à envisager de s'associer à la déclaration faite la semaine dernière par le G7, qui est ouverte à la signature. Les Membres peuvent apporter leur propre contribution concrète à la sécurité de l'Ukraine. En aidant les enfants ukrainiens à avoir un avenir sûr, ils assurent aussi un avenir sûr à leurs propres enfants. Lorsque l'Ukraine sortira de cette guerre plus en sécurité, la probabilité d'une agression contre leur pays et leurs enfants sera nettement plus faible.

En ce moment même, nos soldats réduisent le territoire temporairement occupé de l'Ukraine. Pas à pas, kilomètre après kilomètre, la zone de guerre se réduit et la zone de paix s'étend de jour en jour. Chaque pas en avant fait par un soldat ukrainien est un pas de plus vers la paix. Chaque kilomètre libéré est un kilomètre de sûreté où les enfants ukrainiens pourront vivre leur vie sans craindre d'être violés, volés ou tués. Chaque kilomètre libéré représente également des céréales ukrainiennes supplémentaires pour nourrir le monde et atténuer la crise alimentaire mondiale. Le prix de ces kilomètres, nous le payons en vies ukrainiennes. Lorsque des clients étrangers reçoivent des céréales ukrainiennes, je veux qu'ils comprennent que chaque kilogramme a été payé au prix ultime, soit la vie de nos soldats. Et la Russie ne tue pas seulement nos soldats. Hier, elle a tué l'Initiative de la mer Noire, l'arrangement vital qui a permis de soustraire des millions de gens à la menace de la faim. Mais tout comme nous nous battons pour protéger la vie des Ukrainiens, nous nous battons pour restaurer les voies d'approvisionnement essentielles à l'acheminement des denrées alimentaires dans le monde. La paix sera pleinement rétablie quand 603 700 kilomètres carrés auront été débarrassés des envahisseurs. Il s'agit de la superficie de l'Ukraine, et j'exhorte tous les États Membres à être réalistes à ce sujet.

Il y a des guerres qui ne sont pas seulement des conflits entre deux parties. Certaines sont des guerres d'agression, qui voient un pays en attaquer frontalement un autre et tenter de le détruire. Il y en a qui sont génocidaires. On ne peut pas les faire cesser simplement en ne réagissant pas et en laissant les agresseurs prendre ce qu'ils pensent leur appartenir. Ces guerres doivent être gagnées, et elles doivent malheureusement l'être sur le champ de bataille, avec de lourdes conséquences, pour que les agresseurs abandonnent leur projet de conquérir et de tuer et pour leur donner une leçon.

Je tiens à profiter de l'occasion pour remercier toutes les personnes ici présentes qui ont pris fermement position pour le camp de la vérité et leur dire que nous comptons sur elles pour rester déterminées à défendre les buts et principes inscrits dans la Charte. J'invite instamment toutes les autres à ne plus faire semblant d'être neutres. La neutralité n'a pas sa place dans une situation de guerre génocidaire et un contexte où des atrocités criminelles sont perpétrées en masse. Je forme le souhait, comme des millions d'Ukrainiens, y compris les enfants qui m'ont autorisé à lire des extraits de leurs journaux intimes à l'Assemblée aujourd'hui, que cette guerre se termine dès que possible, sur une victoire de l'Ukraine et le rétablissement d'une paix juste et durable. Dès lors, le point 59 de l'ordre du jour, sur la situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés, n'existera plus, puisqu'il n'y aura plus de territoire ukrainien occupé, et les enfants ukrainiens n'auront plus à souffrir. Soyons honnêtes avec nous-mêmes sur la manière dont cela peut se faire et unissons toutes nos forces pour obtenir que ce jour advienne au plus tôt.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Avec la séance d'aujourd'hui, nos collègues occidentaux essaient une fois de plus de nous imposer à tous leur conception de la situation en Ukraine. Il serait difficile d'envisager autrement le point de l'ordre du jour que nous avons été formellement invités à examiner ce matin. À l'évidence, la situation sur le terrain n'a pas fondamentalement changé, et nous sommes déjà dans la phase critique du conflit en Ukraine. À cet égard, il nous semblerait judicieux d'utiliser notre temps de parole pour évaluer la situation sur le terrain et les perspectives de règlement pacifique de la crise ukrainienne.

J'ose espérer que, depuis qu'a débuté notre opération militaire spéciale en Ukraine, une majorité de nos collègues des pays en développement ont eu le temps de se faire une idée claire de ce qui s'est passé jusqu'ici. En effet, quoi qu'en disent les soutiens occidentaux du régime de Kiev lorsqu'ils parlent d'une prétendue guerre de choix non provoquée que la Russie ferait à l'Ukraine, les faits sont contre eux. Il est clair que si le régime de Kiev, arrivé au pouvoir en 2014 à la suite d'un coup d'État anticonstitutionnel appuyé par l'Occident, n'avait pas déclaré la guerre à tout ce qui était russe et envoyé ses troupes dans les régions orientales de son pays pour s'en prendre à des villes pacifiques et non armées, nous ne serions pas en train de débattre ici aujourd'hui de la crise ukrainienne. De même, la Crimée, suivie par le Donbass et plusieurs autres territoires ukrainiens, n'aurait pas fait sécession avec l'Ukraine pour rejoindre la Russie. Pour éviter cela,

les autorités ukrainiennes n'auraient eu qu'à respecter les droits des citoyens russophones du pays, qui, d'après les estimations ukrainiennes les plus prudentes et par ailleurs minorées, représentaient plus de 40 % de la population en 2014. Que peut-il y avoir de réellement illégal à demander le droit de parler sa langue, de professer sa foi et d'honorer les héros qui ont libéré sa terre des fascistes ?

Dans les autres États, cela s'appelle la démocratie, la paix intranationale et le respect de la diversité, et il s'agit de la manière dont ces questions sont abordées partout, à part dans l'Ukraine d'après Maïdan, où tout ce qui est russe a été mis hors la loi et où les nouveaux héros sont ceux qui ont rejoint les fascistes durant la Seconde Guerre mondiale pour tuer des dizaines ou des centaines de milliers de Juifs, de Russes, de Polonais, de Roms et d'autres Ukrainiens pacifiques. Bien sûr, le Ministre ukrainien qui s'est exprimé avant moi ne va pas raconter cette histoire, car il est extrêmement difficile, sinon impossible, de trouver une explication rationnelle à une politique menée contre son propre peuple. Toutefois, cela ne vaut que si nous voyons l'Ukraine comme un État indépendant et souverain qui défend ses intérêts sur la scène internationale et dans son propre pays. Hélas, il n'est plus possible, depuis 2014, de considérer l'Ukraine ainsi. Nous voyons bien maintenant que le coup d'État de 2014 a été orchestré par les pays occidentaux, au premier rang desquels les États-Unis, dans le but manifeste de faire de l'Ukraine une anti-Russie, l'armant et la préparant à une guerre contre notre pays. Comme nous le savons tous à présent, les Accords de Minsk, que ni Kiev ni ses parrains occidentaux n'ont jamais eu l'intention d'appliquer, ont été utilisés à cette fin.

Ils avaient également pour objectif de faire entrer le conflit dans une phase critique, ce qui s'est produit en février 2022. Nous pouvons ainsi tous observer aujourd'hui la manière dont le régime de Kiev, ayant perdu presque toutes ses propres armes et des centaines de milliers de soldats, ne parvient à survivre, tel un toxicomane, que grâce à des injections massives d'armes occidentales. Dans le même temps, il se démène pour montrer qu'il peut vaincre une puissance nucléaire, de manière à obtenir encore plus d'armes. Et des dizaines de milliers de jeunes Ukrainiens meurent dans ce cercle vicieux. Il suffit d'aller sur les réseaux sociaux pour constater la façon dont ils sont ramassés dans la rue et envoyés sans entraînement digne de ce nom dans le hachoir d'Azov, comme les Ukrainiens appellent la triste contre-offensive des forces armées ukrainiennes, toujours dans l'impasse.

Afin de distraire la population de cette réalité déprimante et de l'échec du récent sommet de l'OTAN, le régime de Zelenskyy a recours à des actions très médiatisées mais militairement sans effet, inspirées du terrorisme international, telles que l'assassinat ou la tentative d'assassinat de leaders d'opinion en Russie, le bombardement de certaines parties de la Russie ou des attentats terroristes comme la destruction hier d'un pont en Crimée, autant de menées pathétiques qui ressemblent plus à une agonie.

La question se pose alors de savoir où est l'intérêt de l'Ukraine dans tout cela. Celui des pays occidentaux est clair. Dans la plus pure tradition coloniale, ils veulent faire s'affronter deux peuples frères, en l'occurrence pour affaiblir et saigner la Russie afin d'empêcher son retour au statut de puissance mondiale ou au moins de retarder la naissance d'un nouveau monde multipolaire. Ils veulent se débarrasser de leurs vieilles armes décommissionnées en Ukraine, en essayer de nouvelles dans la mesure du possible et extirper de l'argent à leurs contribuables en vue de rééquiper leurs propres armées. Et en même temps, ils aident leurs fabricants d'armes à gagner de l'argent, ce que naturellement les plus hautes sphères du pouvoir ne font pas de façon désintéressée.

Mais alors, quel est donc l'intérêt de l'Ukraine dans tout cela ? A-t-elle pour objectif de devenir un pays désindustrialisé et ruiné, processus dont nous savons tous qu'il a commencé immédiatement après qu'elle a signé un accord d'association avec l'Union européenne, et dont une grande partie de la population active s'est livrée à l'Ouest comme main-d'œuvre migrante ? S'agit-il d'empoisonner les terres fertiles de l'Ukraine avec des obus à l'uranium appauvri de fabrication britannique ou des armes à sous-munitions provenant des États-Unis ? D'élever une génération entière dans la haine de tout ce qui est étranger, dans un esprit de nationalisme frénétique et de vénération des criminels nazis ? Que ses citoyens servent de cobayes à des biolaboratoires américains en Ukraine ? Car tel est l'héritage que Zelenskyy laissera derrière lui, Zelenskyy, qui a été élu par près de trois quarts des votants en 2019 grâce à des slogans sur la protection de la langue russe et la promesse d'un règlement pacifique de la question du Donbass. Autrement dit, grâce à des promesses qu'il n'a pas tenté d'honorer, pas même une seule.

Il laissera également derrière lui un héritage de corruption inimaginable et une dictature totalitaire omniprésente au sein de laquelle l'opposition et la liberté d'expression sont interdites, dans laquelle les dissidents et les personnes soupçonnées de sympathies russes sont

jetées en prison ou attachées à des lampadaires dans les rues, une dictature qui s'accompagne d'une persécution sans précédent de l'Église orthodoxe canonique, avec des attaques, des saisies et des incendies criminels contre les églises et des arrestations et des sanctions contre le clergé et les fidèles. Est-ce là l'intérêt national de l'Ukraine ? J'ai vraiment du mal à le croire. Après tout, nous continuons de considérer les Ukrainiens comme des frères et des sœurs, et nous serons toujours prêts à vivre dans la paix et l'harmonie entre voisins, comme c'était le cas avant 2014. Des millions d'Ukrainiens se sont volontairement installés en Russie après le coup d'État de Maïdan et le début de la phase critique de la crise en Ukraine. Malgré tout ce que l'Assemblée peut entendre de la part des propagandistes occidentaux et ukrainiens, nous n'avons jamais cherché à détruire l'identité ukrainienne ou à russifier l'Ukraine. Nous étions parfaitement satisfaits de la situation telle qu'elle était. Toutefois, nous ne pouvons ni faire fi des violations flagrantes des droits de la population russophone, qui sont d'ailleurs contraires à la Constitution ukrainienne, ni fermer les yeux face à la réhabilitation et à la glorification des bourreaux nazis, ou au bombardement de villes pacifiques dans le Donbass, et nous ne le ferons pas.

C'est avant tout pour protéger ces villes que nous avons lancé notre opération militaire spéciale en 2022, après que l'Ukraine et ses parrains occidentaux ont définitivement rejeté les Accords de Minsk. Nous avons toujours été prêts à atteindre les objectifs de l'opération par des moyens pacifiques et diplomatiques, mais ce n'était pas dans l'intérêt de Washington, de Londres ou de Bruxelles, qui n'ont pas voulu laisser l'Ukraine signer l'accord paraphé en mars 2022, un accord qui offrait notamment des garanties de sécurité acceptables pour la partie ukrainienne, sans qu'elle ait à adhérer à l'OTAN. Par conséquent, on a fait croire à l'Ukraine qu'avec l'aide des armes de l'Occident collectif, elle pouvait vaincre la Russie, et qu'elle se battait supposément pour de vagues valeurs et libertés démocratiques. Et pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de retour en arrière possible et que l'opinion publique internationale voie les choses du bon côté, l'ignoble provocation de Boutcha a été organisée et le mythe des crimes que la Russie aurait commis a commencé à circuler. Le Ministre ukrainien des affaires étrangères, qui s'est exprimé juste avant moi, a repris ces affabulations.

Aujourd'hui, nous allons certainement entendre plus de mensonges similaires. Mais ils ont beaucoup moins de valeur que le papier sur lequel ils sont imprimés. Ce ne sont pas les faits et la vérité qui importent dans la société

occidentale actuelle, mais la manière dont les informations sont présentées, même s'il s'agit de purs mensonges. Nous avons déjà vécu cette situation, lorsque la Russie a été accusée d'ingérence dans les élections américaines, de la destruction du vol MH17 de la Malaysia Airlines et de l'empoisonnement de personnes telles que les Skripal ou Navalny. La société occidentale vit depuis longtemps dans un monde où la vérité n'a pas d'importance. La question qui se pose est simplement de savoir si d'autres États veulent vivre dans ce monde ou s'ils insisteront malgré tout pour avoir des faits et des preuves. C'est un scénario que nos adversaires occidentaux redoutent fortement, car ils n'ont ni faits, ni preuves. Ils n'ont qu'une russophobie primaire à peine voilée et la volonté de mettre la Russie au ban et d'interdire tout ce qui s'y rattache, sa langue, sa culture ou encore son milieu sportif.

Bon nombre de nos collègues représentant des États non membres de l'OTAN, de l'Union européenne ou de leurs satellites sont venus nous demander ce qu'il y a lieu de faire pour rétablir la paix en Ukraine et de quelle manière les médiateurs internationaux pourraient y contribuer. Nous remercions tous ceux qui appellent sincèrement de leurs vœux la paix en Ukraine et qui sont préoccupés par la situation actuelle. Si la paix dépendait des Ukrainiens ordinaires plutôt que du régime fantoche de Kiev, elle aurait été instaurée depuis longtemps. Toutefois, en Ukraine, la Russie a surtout affaire à Washington et à ses alliés de l'OTAN, qui lui mènent une guerre par procuration jusqu'au dernier Ukrainien, et pour l'instant, la paix en Ukraine ne fait pas partie de leur plan. Pour l'instant, ils n'ont pas complètement renoncé à leur vœu pieu de vaincre la Russie sur le champ de bataille par l'intermédiaire des Ukrainiens, même s'ils ont quelque peu commencé à accepter la réalité ces deux derniers mois. Pour l'heure, toutefois, leur prétendue pensée créative ne leur permet pas de proposer autre chose que le tristement célèbre plan de paix Zelenskyy qui, bien évidemment, est loin d'être un plan de paix. Ils ne se sont pas non plus débarrassés de toutes leurs vieilles armes, de sorte que personne en Occident n'a encore relâché son contrôle sur le régime de Zelenskyy. Voilà pourquoi nous devons atteindre les objectifs de l'opération militaire spéciale par la voie militaire. Nous devons démilitariser et dénazifier le régime criminel de Kiev, détruire son infrastructure logistique et énergétique afin d'affaiblir et de neutraliser ses capacités militaires et garantir que l'Ukraine ne sera plus jamais une source de menace pour notre pays et nos citoyens.

Cependant, plus il y aura de membres de l'Assemblée qui ne craindront pas de dire la vérité sur les

causes profondes du conflit en Ukraine et sur le fait que l'Occident se préoccupe plus de protéger ses intérêts et d'affaiblir la Russie que de protéger l'Ukraine, et plus il y aura de chances que la crise en Ukraine se termine rapidement. C'est ainsi que les États peuvent réellement contribuer à la paix aujourd'hui. Je veux croire que nous entendrons des évaluations tout aussi réalistes de la part d'États impartiaux dès cette séance.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Hongrie.

**M. Szijjártó** (Hongrie) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom d'un pays qui vit près de la guerre en Ukraine depuis plus de 500 jours maintenant et qui a déjà payé un lourd tribut à cette guerre, sous la forme d'une explosion de l'inflation, des prix de l'énergie et des prix des denrées alimentaires. Les citoyens hongrois, pays voisin de l'Ukraine, ont déjà payé un lourd tribut à cette guerre, même si aucun d'entre eux ne peut en être tenu responsable. Je représente une nation dont les ressortissants qui meurent aujourd'hui dans cette guerre sont de plus en plus nombreux. Je ne sais pas si tout le monde dans cette salle le sait, mais une importante communauté hongroise, près de 150 000 personnes, vit en Ukraine. Comme ils ont la nationalité ukrainienne, ils sont mobilisés par l'armée ukrainienne et déployés sur la ligne de front et, malheureusement, bon nombre d'entre eux meurent. J'imagine que personne dans cette salle ne doute de ce que nous pensons tous de cette guerre. Je suis presque certain que nous pensons tous, ou presque, de la même manière. Il faut condamner cette guerre. Elle est mauvaise, elle est brutale et elle doit être arrêtée, parce qu'elle n'entraîne que pertes en vies humaines, destruction et ruines.

Nous nous répétons depuis plus de 500 jours. Cela fait plus de 500 jours que la politique internationale se focalise sur cette situation. Le problème est que la politique internationale ne s'intéresse qu'à ce que nous pensons de la guerre. Il est donc grand temps de parler de ce que nous pensons de la paix. Comment rétablir la paix ? Comment arrêter la guerre ? Quelle est la solution ? Où se trouve-t-elle ? En tant que représentant de l'un des voisins de l'Ukraine, je pense que la solution ne se trouve pas sur le champ de bataille. Ce que nous trouvons sur le champ de bataille, ce sont des morts, et plus la guerre durera, plus il y aura de morts sur le champ de bataille. La solution se trouve et doit se trouver autour de la table des négociations. Plus tôt les négociations commenceront, moins il y aura de morts. Oui, nous avons entendu

les opinions et les déclarations selon lesquelles il est trop tôt pour entamer des négociations. Mais nous pensons le contraire. Il aurait été trop tard de commencer les discussions hier, et il sera trop tard si nous les commençons demain. Et plus on tarde à entamer les discussions, plus il y aura de morts. Donc, ceux qui plaident pour que le dialogue et la discussion commencent plus tard risquent plus de victimes, plus d'enfants orphelins de père et une reconstruction beaucoup plus longue et onéreuse.

C'est pourquoi nous rendons hommage à tous les pays et dirigeants qui ont récemment fourni des efforts pour mettre en place des missions et des plans de paix. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Saint-Siège. Nous nous félicitons des efforts des pays africains. Nous nous félicitons des efforts du Président de la Türkiye et de ceux de la République populaire de Chine. Nous pensons que ces efforts doivent être renforcés, et ce serait formidable si l'ONU pouvait servir d'instance pour un tel dialogue. Nous voudrions que l'ordre du jour des manifestations de l'ONU prévoie de nombreux plans de paix de ce genre.

Je viens d'Europe, et je représente un État membre de l'Union européenne. Le plus souvent, lorsque les Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne se réunissent et discutent de conflits armés ou de guerres dans le monde, parfois très lointains de notre continent, nous préconisons des solutions pacifiques. Nous préconisons généralement le débat. Hélas, maintenant que la guerre se déroule en Europe, la position dominante est totalement différente. Je me demande pourquoi nous ne sommes pas capables, en Europe, de dire le même genre de choses que nous disons à propos des guerres qui se déroulent en dehors de l'Europe. Pourquoi ne plaidons-nous pas en faveur de la paix ?

La Hongrie fait l'objet de nombreuses attaques et critiques de la part du courant de pensée dominant, en particulier en Europe, en raison de sa position. Mais je dois dire que celles et ceux qui prétendent que la Hongrie n'est pas solidaire de l'Ukraine sont ridicules. Nous avons accueilli plus de 1,1 million de réfugiés au cours des 500 derniers jours et nous avons vu toutes ces familles déchirées arriver sans pères. Nous avons vu la souffrance. La Hongrie a accueilli plus de 1,1 million de réfugiés. Une fois de plus, en tant que membres d'un pays dont certains citoyens meurent dans cette guerre, nous ne cesserons de plaider en faveur de la paix. Et quels que soient les attaques, les critiques, les mensonges ou les informations fallacieuses qui peuvent viser mon pays, nous continuerons à plaider en faveur de la paix. Dans l'intervalle, nous



nous opposons à celles et ceux qui tentent de nous faire la leçon, car en tant que pays ayant vécu les événements de 1956, nous savons très bien ce que c'est que de se battre pour la liberté contre une puissance supérieure. Et hélas, nous savons aussi très bien ce que c'est que d'être abandonné à son sort pendant des décennies par la suite.

Enfin, je voudrais m'associer à vous, Monsieur le Président, pour regretter que l'Initiative de la mer Noire n'ait pas été prorogée. Je le regrette avec vous, car nous percevons la fin de cette initiative comme une éventuelle nouvelle menace pour la sécurité mondiale. L'absence de livraisons de céréales risque de déstabiliser davantage des régions déjà fragiles, et les pénuries alimentaires peuvent toujours être à l'origine de nouvelles vagues de migrations. Et ces vagues migratoires peuvent à leur tour constituer une autre menace pour la sécurité mondiale. Par conséquent, l'importance du transit des céréales de l'Ukraine via l'Europe centrale sera accrue. Et nous n'avons pas seulement maintenu la porte ouverte à la possibilité de faire transiter les céréales ukrainiennes par l'Europe centrale. Nous avons énormément investi dans le développement des infrastructures en Hongrie pour permettre à un volume accru de céréales en provenance d'Ukraine de transiter vers d'autres ports, d'où elles pourront être expédiées vers des pays d'Afrique et du Moyen-Orient qui en ont cruellement besoin. Je tiens à souligner que nous aidons les céréales ukrainiennes à être transportées là où elles sont nécessaires, vers l'Afrique et le Moyen-Orient, et non à rester en Europe centrale. Nous ne voulons pas que des personnes utilisent des raisons humanitaires comme prétexte pour faire des affaires. En acheminant les céréales ukrainiennes vers l'Afrique et les pays du Moyen-Orient via l'Europe centrale, nous, pays d'Europe centrale, pouvons contribuer à prévenir les pénuries alimentaires dans ces régions.

En dernier lieu, je voudrais qu'à l'avenir, les discussions portent davantage sur la paix que sur les livraisons d'armes. Celles et ceux d'entre nous qui vivent dans le voisinage du théâtre de la guerre espèrent que nous aurons bientôt un voisin qui n'aura plus à souffrir de cette guerre.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Ministre fédérale de l'Union européenne et de la Constitution à la Chancellerie fédérale de l'Autriche.

**M<sup>me</sup> Edtstadler** (Autriche) (*parle en anglais*) : Près d'un an et demi s'est écoulé depuis que la Russie a lancé une guerre d'agression non provoquée, injustifiée et illégale contre son voisin, l'Ukraine. Comme je l'ai dit hier au Conseil de sécurité (voir S/PV.9380), et comme

nous l'a dit aujourd'hui dans son émouvante déclaration le Ministre ukrainien des affaires étrangères, M. Dmytro Kuleba, les conséquences sont terribles pour la population civile et l'environnement naturel : une souffrance humaine indicible, avec des millions de vies déracinées et des moyens de subsistance anéantis, des milliers de civils victimes d'attaques de missiles et des milliers d'hectares de réserves naturelles et d'écosystèmes détruits. J'ai moi-même été témoin de la destruction et de l'horreur de la guerre durant ma visite en Ukraine en novembre dernier, et j'ai moi-même dû me mettre à l'abri des missiles qui tombaient sur Kyïv. J'ai vu les immeubles d'habitation en ruine, dans lesquels tant de personnes ont perdu la vie.

Nous ne devons jamais nous habituer à cette réalité. D'ailleurs, nous ne devons jamais nous habituer à aucune guerre dans le monde. Comme toutes les guerres, cette guerre d'agression doit prendre fin. J'appelle une nouvelle fois la Fédération de Russie à retirer immédiatement et sans condition ses forces de toute l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Et j'en appelle à chacun d'entre nous, ici, à l'Assemblée générale. Nous ne pouvons pas rester inactifs alors que les principes les plus fondamentaux de notre ordre juridique et de sécurité sont menacés. Aucun d'entre nous ne doit rester silencieux lorsque la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance d'un État sont attaquées ou lorsque la Charte des Nations Unies est violée. En proférant des menaces nucléaires implicites mais indubitables, la Fédération de Russie a accru de manière irresponsable les risques déjà inacceptables inhérents aux armes nucléaires. Les conséquences catastrophiques d'un tel scénario nous toucheraient tous. Le moment est venu de veiller à ce que le tabou contre l'emploi des armes nucléaires soit préservé. Le moment est venu, à l'Assemblée générale et dans d'autres institutions compétentes, de redoubler d'efforts en faveur d'un véritable désarmement nucléaire. À cet égard, je salue la note d'orientation sur le Nouvel Agenda pour la paix, publiée hier par le Secrétaire général.

Le débat d'aujourd'hui porte sur la situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés. Il nous rappelle que cette guerre n'a pas commencé en février 2022. En effet, la Fédération de Russie viole la Charte depuis son occupation illégale et son annexion de la Crimée en 2014. Depuis lors, les minorités ethniques telles que les Tatars de Crimée sont prises pour cible, la liberté d'expression est restreinte et les spécialistes indépendants des droits humains se voient refuser l'accès au territoire. Dans toute l'Ukraine occupée, les violations des droits humains ont pris de nouvelles proportions. Les

villes ukrainiennes telles que Bucha et Mariupol sont devenues synonymes de souffrances humaines indicibles, d'atrocités commises contre la population civile, de viols, d'actes de torture et d'exécutions extrajudiciaires.

Dans son dernier rapport (A/HRC/52/62), la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine a conclu que les autorités russes avaient commis de nombreuses violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, y compris un large éventail de crimes de guerre. Elle a également conclu que les attaques de la Russie contre les infrastructures énergétiques de l'Ukraine et le recours à la torture par les autorités russes pouvaient constituer des crimes contre l'humanité. Des femmes, des filles, des hommes et des garçons ont été victimes de viols et d'autres formes de violence sexuelle et fondée sur le genre. Je déplore ces actes et leur utilisation généralisée comme arme de guerre. Dans son aide humanitaire bilatérale à l'Ukraine, l'Autriche a donc tout particulièrement mis l'accent sur la protection des femmes et des filles. Il ne peut y avoir de paix sans justice ni application du principe de responsabilité. Tous ces crimes doivent faire l'objet d'une enquête et leurs auteurs doivent en répondre. Nous appuyons pleinement tous les efforts déployés en ce sens, notamment par la Cour pénale internationale et par la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine.

L'Autriche est pleinement solidaire de l'Ukraine, ainsi que de son gouvernement et de son peuple. Depuis le début de la guerre, notre appui s'est élevé à plus de 152 millions d'euros. Récemment encore, nous avons accordé 2 millions d'euros à l'Ukraine pour le déminage humanitaire. Notre aide est axée sur la préparation à l'hiver, le soutien énergétique et les besoins de base. Plus de 500 000 Ukrainiens déplacés ont transité par l'Autriche et près de 100 000 d'entre eux ont demandé une protection en s'enregistrant dans notre pays. L'Autriche est également prête à continuer d'apporter son appui à la reconstruction et à la reprise économique. Nous le ferons en étroite collaboration avec le secteur privé autrichien, qui reste fortement et activement engagé avec plus de 200 entreprises représentées en Ukraine.

Je ne saurais conclure sans évoquer les conséquences mondiales de cette guerre sur la sécurité alimentaire, les prix de l'énergie et l'inflation. Je félicite le Secrétaire général et le Président Erdoğan, de la Türkiye, pour leur leadership dans la facilitation de l'Initiative de la mer Noire. Cela nous montre que même dans les moments difficiles, la diplomatie a un rôle à jouer.

J'exhorte à nouveau la Russie à reconsidérer la décision qu'elle a annoncée hier et à permettre à l'Initiative de continuer.

Qu'il me soit permis également d'assurer l'Assemblée que nous sommes à l'écoute de nos partenaires du monde entier. Nous avons entendu les préoccupations exprimées et comprenons que nous ne devons pas perdre de vue les conséquences mondiales de cette guerre. Nous ne devons pas non plus oublier les autres crises, et c'est pourquoi l'Autriche continue d'apporter un soutien financier fort et constant aux efforts humanitaires déployés dans le cadre de crises et de conflits à travers le monde. L'Ukraine, comme tout État indépendant et Membre de l'ONU, a droit à la stabilité et à la sécurité d'une paix globale, juste et durable, une paix fondée sur le droit international et la Charte. Cette année, une majorité écrasante de 141 États ont fait bloc à l'Assemblée pour soutenir ce droit (voir A/ES-11/PV.19). L'Assemblée générale a demandé à la Russie de mettre fin à la guerre, de mettre fin aux souffrances de la population ukrainienne, et de cesser ses menaces nucléaires et ses violations flagrantes de la Charte, y compris sa tentative illégale d'annexer des régions entières de l'Ukraine. Profitons de cet appui massif et de notre force commune pour tout mettre en œuvre afin d'arrêter cette guerre, de garantir une paix juste pour l'Ukraine et de traduire en justice tous les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de l'investissement, du développement régional et de l'information de la République slovaque.

**M. Balík** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : La Slovaquie soutient son voisin. Nous soutenons l'Ukraine. Nous regrettons de devoir nous réunir une fois de plus pour la même raison : une violation flagrante du droit international par la Fédération de Russie, un État qui, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de l'Union européenne, et je voudrais ajouter quelques observations à titre national en ma qualité de représentant de la Slovaquie.

La Russie a ostensiblement continué de bafouer les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, y compris l'interdiction de l'emploi de la force et l'importance du développement de relations amicales. En

revanche, ce que la Russie connaît sans aucun doute, c'est le chaos, la destruction et la souffrance, car depuis plus de 500 jours qu'elle a décidé et fait le choix de lancer cette guerre insensée, elle fait vivre aux citoyens ukrainiens un véritable enfer. Cette approche violente remonte à 2014, lorsque la Russie a commencé sa campagne militante en occupant le territoire ukrainien de Crimée et une partie du Donbas. La République slovaque appuie la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous ne reconnaissons pas et continuons de condamner l'annexion illégale par la Fédération de Russie de territoires ukrainiens, y compris la Crimée. Depuis cette annexion illégale, la situation des droits de l'homme dans le territoire occupé s'est considérablement détériorée. La République slovaque appuie le plan de paix en 10 points du Président Zelenskyy et soutiendra activement son initiative. Nous considérons ce plan comme une démonstration de l'intérêt de l'Ukraine à dialoguer afin de parvenir à une paix globale, juste et durable.

En tant que voisin de l'Ukraine, nous avons fourni une aide immédiate aux réfugiés ukrainiens. Mais nous devons penser à l'avenir. Nous sommes déterminés à apporter notre plein appui à la reconstruction en Ukraine des villes et des infrastructures en ruine après la guerre. La République slovaque est favorable à ce que les auteurs des crimes les plus graves au regard du droit international commis en Ukraine répondent pleinement de leurs actes. Dans ce contexte, la République slovaque soutient les activités de la Cour pénale internationale, qui mène des enquêtes indépendantes sur les crimes relevant de sa compétence.

Pour terminer, nous condamnons le fait que la Russie continue une fois de plus de propager de la désinformation et de promouvoir de faux récits extrêmement préjudiciables au lieu de mettre fin à son agression militaire non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine. Nous lui demandons donc de cesser immédiatement ses activités militaires en Ukraine et de retirer sans condition toutes ses troupes et l'administration d'occupation russe de l'ensemble du territoire ukrainien.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Pologne.

**M. Rau** (Pologne) (*parle en anglais*) : Ces jours-ci, nous sommes confrontés à une nouvelle phase du colonialisme. Plus de 500 jours après le début de l'agression russe contre l'Ukraine, il ne fait aucun doute que Moscou mène une guerre coloniale du XXI<sup>e</sup> siècle contre son voisin.

Contrairement aux guerres ordinaires, où les objectifs des belligérants sont limités, les guerres coloniales ont tendance à être absolues. L'agresseur cherche à exercer un contrôle total et permanent sur tout le territoire conquis et sa population. La guerre en Ukraine fait planer une ombre très étendue. Pour les habitants des territoires ukrainiens temporairement occupés, tout a commencé bien avant l'invasion à grande échelle de février 2022. En outre, même si l'agresseur retire immédiatement ses forces, les séquelles seront beaucoup plus longues. Dans le même temps, nous continuons de recevoir des informations alarmantes faisant état de violations des droits de l'homme commises par les forces russes en Ukraine. Les territoires occupés par la Russie deviennent progressivement des zones de non-droit. Les Russes gèrent un système de camps de filtration qui servent d'instruments de terreur contre les Ukrainiens. Ceux qui refusent la citoyenneté russe sont intimidés, menacés d'expulsion ou de perte de leurs biens, entre autres actes d'oppression. Nous sommes vivement préoccupés par le déplacement forcé d'enfants ukrainiens. Nous sommes également consternés par la détérioration de la situation humanitaire dans les territoires occupés. L'accès limité à l'eau potable dans les villes en ruine et la menace émergente du choléra sont de tristes réalités.

Moscou a prouvé à maintes reprises qu'elle était capable de se livrer à des actes qui, à tous égards, constituent non seulement de graves violations du droit humanitaire et du droit de l'environnement, mais sont également de véritables crimes de guerre. La destruction du barrage de Nova Kakhovka et la poursuite des attaques aériennes et d'artillerie contre des cibles civiles en sont des exemples flagrants. Ces dernières semaines, nous avons également constaté un risque d'accélération du conflit, posé par des groupes de mercenaires. Ces mercenaires sont formés à mener des activités terroristes et de sabotage et peuvent être utilisés pour mener une guerre hybride contre les pays voisins, en renforçant par exemple la pression migratoire artificielle aux frontières de la Pologne et des États baltes. Il est regrettable que le Bélarus offre un refuge à ces groupes odieux, confirmant ainsi le rôle destructeur qu'il a joué depuis le début de l'invasion russe.

Nous ne saurions laisser triompher une nouvelle politique impériale brutale reposant sur le principe du fait accompli. Nous devons soutenir la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous appelons à ce que les auteurs de ces crimes soient tenus d'en répondre et exigeons que nous prenions des mesures concrètes à

cette fin. Nous devons nous tenir aux côtés de ceux qui ont choisi la liberté plutôt que la servitude, la paix et la sécurité plutôt que l'agression brutale, et la Charte des Nations Unies plutôt que les diktats impitoyables d'un pays plus fort à l'égard d'un pays plus faible. Il s'agit là d'une nécessité politique et d'une obligation morale pour l'ensemble de la communauté internationale.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et européennes du Luxembourg.

**M. Asselborn** (Luxembourg) : Le Luxembourg souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne, et je voudrais la compléter par des considérations d'ordre national.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat sur la situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés. Mon collègue et ami ukrainien, le Ministre Kuleba, vient de nous décrire de manière poignante l'enjeu de ce débat. Au moment où les forces armées russes continuent de bombarder les villes ukrainiennes et de prendre pour cible la population civile, je voudrais ici réaffirmer la pleine solidarité du Luxembourg avec le Gouvernement et le peuple ukrainiens. Le Luxembourg condamne dans les termes les plus fermes l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Le Luxembourg soutient résolument l'indépendance, l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, en conformité avec les résolutions adoptées par l'Assemblée générale depuis 2014. Les régions ukrainiennes de Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia, comme la Crimée, font partie intégrante du territoire de l'Ukraine. Les actions de la Russie ne portent pas seulement atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, elles remettent aussi en cause les principes mêmes de l'ONU, le multilatéralisme et l'ordre international fondé sur l'état de droit et l'égalité souveraine des États.

Le Luxembourg a été victime du crime d'agression par deux fois, au siècle passé, quand l'ONU n'existait pas encore. C'est précisément pour mettre fin à l'emploi illégal de la force que l'ONU a été fondée. Je voudrais rappeler ici le principe énoncé au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies :

« Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance

politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies ».

La Russie peut mettre fin à la violation de la Charte à tout moment, en se conformant aux mesures conservatoires indiquées par la Cour internationale de Justice il y a déjà plus d'un an, dans son ordonnance du 16 mars 2022. Or, la Russie poursuit son agression et son occupation de territoires ukrainiens. Nous sommes profondément choqués par la violence aveugle et le nombre croissant de témoignages et de rapports faisant état d'attaques d'une brutalité insoutenable contre des civils et des infrastructures civiles, y compris des écoles et des hôpitaux, de viols et d'autres formes de violence sexuelle, visant en particulier les femmes et les enfants, et de déportations d'enfants ukrainiens vers le territoire russe. La destruction du barrage de Nova Kakhovka est une catastrophe humanitaire, économique et écologique. L'agression de la Russie a également un impact sur la sécurité alimentaire dans le monde entier. Dans ce contexte, nous saluons fortement l'Initiative de la mer Noire promue par le Secrétaire général en coopération avec la Türkiye. Nous appelons à sa pleine mise en œuvre et à son prolongement sur le long terme et nous déplorons vivement la décision de la Russie de suspendre sa participation.

Cette guerre lancée par la Russie n'est pas une guerre européenne. C'est une guerre qui vise les règles fondamentales de la démocratie et de l'état de droit, et les fondements aussi de la Charte des Nations Unies. L'Union européenne ou l'Europe n'arrêtera pas cette guerre à elle seule, ni le soi-disant Ouest. Seule une coalition mondiale y arrivera. Il faut être très clair : les actes de la Russie constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. L'établissement des responsabilités pour tous les crimes commis en Ukraine est une priorité pour notre pays. Nous devons tout mettre en œuvre pour que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes et pour que justice soit rendue aux victimes, qui doivent être au centre de nos efforts.

Le Luxembourg salue le travail de la Commission d'enquête établie par le Conseil des droits de l'homme. Nous soutenons les enquêtes menées par le Procureur de la Cour pénale internationale en coopération avec le Procureur général de l'Ukraine. Nous saluons la création du Centre international chargé des poursuites pour le crime d'agression contre l'Ukraine, qui vient d'entamer son travail. Le Luxembourg appuie les efforts en vue de mettre en place un tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine. Le crime d'agression est à l'origine de tous les autres crimes commis en Ukraine.

C'est le crime international suprême. Ceux qui en sont les principaux responsables, c'est-à-dire les personnes occupant des postes de direction politique et militaire de haut niveau qui ont décidé de commettre l'agression, doivent rendre des comptes. Cet objectif peut être atteint par la création d'un tribunal spécial international, établi sur la base d'un accord entre l'Ukraine et l'ONU et suite à une résolution de l'Assemblée générale.

Depuis 2014, la Russie viole de manière flagrante les buts et les principes de l'ONU en agressant l'Ukraine et en occupant ses territoires. Face à la paralysie du Conseil de sécurité, due au veto de la Russie, c'est l'Assemblée générale qui s'est mobilisée pour un ordre international qui soit basé sur la force du droit et non sur la loi du plus fort. Nous devons rester mobilisés tant que les troupes russes n'auront pas quitté l'ensemble du territoire de l'Ukraine. L'Ukraine peut continuer de compter sur l'appui de mon pays, que ce soit au niveau de l'ONU ou dans d'autres enceintes. Avec nos alliés et nos partenaires européens, nous continuerons d'aider l'Ukraine à se défendre, conformément à l'Article 51 de la Charte. Notre engagement pour une paix juste et durable en Ukraine ne faiblira pas.

**M. André** (Portugal) (*parle en anglais*) : Le Portugal s'associe à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne.

C'est la première fois que nous nous penchons sur la situation dans les territoires ukrainiens occupés depuis que la Russie a décidé de lancer son agression brutale, non provoquée, injustifiée et à grande échelle contre l'Ukraine. L'agression russe s'est accompagnée de souffrances humaines, d'atrocités et de destructions incalculables, qui peuvent être assimilées à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité, comme vient de le dire notre collègue, le Ministre des affaires étrangères Kuleba. Dans les territoires ukrainiens déjà occupés, les forces armées russes ont profité du conflit armé pour renforcer leurs pratiques répressives. Les territoires occupés sont des zones où la violence est omniprésente et où les violations des droits humains et atteintes à ces droits sont quotidiennes.

Le Portugal réaffirme son soutien indéfectible à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'unité et à l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales. Cela fait près de neuf ans et demi que la Russie a illégalement annexé la République autonome de Crimée et la ville de Sébastopol et qu'elle a commencé à militariser la péninsule. Au cours de ces neuf années et demie, le

Portugal n'a eu de cesse de condamner ces violations du droit international, y compris la Charte des Nations Unies et un grand nombre d'instruments bilatéraux et multilatéraux auxquels la Russie a souscrit. Citons notamment l'Acte final d'Helsinki, la Charte de Paris pour une nouvelle Europe, l'accord fondateur de la Communauté d'États indépendants, le Mémorandum de Budapest, le Traité d'amitié, de coopération et de partenariat entre la Fédération de Russie et l'Ukraine et le Traité entre la Fédération de Russie et l'Ukraine sur la coopération dans l'utilisation de la mer d'Azov et du détroit de Kertch.

Depuis neuf ans et demi, le Portugal affirme qu'il s'agit d'une question mondiale et non d'une préoccupation purement régionale, et que cette annexion illégale constitue une menace directe pour la sécurité internationale. Malheureusement, ces arguments se sont avérés au vu de l'agression à grande échelle menée par la Russie. L'annexion illégale a enhardi les autorités de Moscou, créant un sentiment d'impunité en ce qui concerne les violations du droit international. La guerre en Ukraine a aujourd'hui des répercussions sur toute la planète, avec une crise énergétique et alimentaire mondiale qui touche de manière disproportionnée les populations des pays en développement et les personnes en situation de vulnérabilité. Nous regrettons vivement la décision de la Fédération de Russie de mettre fin à l'Initiative de la mer Noire. Comme le Secrétaire général nous l'a rappelé hier, si la participation à de tels accords est en fin de compte un choix, les personnes en difficulté et les pays en développement n'ont pas la possibilité de choisir.

La péninsule de Crimée occupée connaît aussi une crise des droits humains. Les rapports périodiques du Secrétaire général montrent que les restrictions de l'espace civique augmentent et que les journalistes, les professionnels des médias et les défenseurs des droits humains font l'objet de persécutions et d'intimidations. Les détentions arbitraires et les disparitions forcées se multiplient. La Russie viole systématiquement le droit à la liberté d'expression, de circulation et d'association. Les Ukrainiens vivant en Crimée sont soumis à la conscription forcée et les Tatars de Crimée continuent d'être pris pour cible.

Je voudrais à présent évoquer la situation dans le Donbas et, plus généralement, dans l'est de l'Ukraine. À la fin du mois de septembre de l'année dernière, après avoir organisé des simulacres de référendums, la Russie a aussi décidé d'annexer illégalement les territoires ukrainiens de Donetsk, de Kherson, de Luhansk et de Zaporizhzhia, ce qui constitue une nouvelle violation flagrante du droit

international. Le Portugal ne reconnaît pas, et ne reconnaîtra pas, cette annexion illégale. Les violations du droit international humanitaire dans ces territoires occupés sont très préoccupantes. Les attaques contre les civils et les biens de caractère civil, notamment les écoles, les hôpitaux et les infrastructures critiques, sont déplorables. En outre, des informations crédibles, émanant de diverses organisations internationales, ainsi que de la société civile, font état d'homicides volontaires, d'actes de torture, de viols, de détentions illégales, de transferts forcés et de déportations d'enfants.

La situation dans les territoires ukrainiens occupés était déjà une source de profonde préoccupation pour la communauté internationale la dernière fois que l'Assemblée générale a débattu de cette question (voir A/76/PV.58 et A/76/PV.59). Aujourd'hui, 17 mois après le début de cette guerre d'agression à grande échelle, la situation est encore plus inquiétante. Le Portugal appelle une nouvelle fois la Russie à donner une chance à la paix et à cesser immédiatement ses hostilités militaires contre l'Ukraine. Dans l'intervalle, la communauté internationale doit agir pour remédier à la situation dans les territoires ukrainiens occupés. Par agir, j'entends garantir l'application du principe de responsabilité pour les violations systématiques du droit international. J'entends faire progresser les poursuites contre le crime d'agression. J'entends appuyer les efforts de la Cour pénale internationale, du Conseil des droits de l'homme et de sa commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de sa mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de son mécanisme de Moscou pour la dimension humaine, ainsi que du Conseil de l'Europe et de son registre des dommages pour l'Ukraine, pour ne mentionner que quelques exemples.

Nous continuerons de défendre l'Ukraine, ainsi que le multilatéralisme, la diplomatie, un ordre fondé sur des règles et le droit international. Nous continuerons en outre d'aider l'Ukraine par tous les moyens à notre disposition, comme nous l'avons fait jusqu'à présent. Pour ce qui est des personnes qui ont cherché refuge au Portugal, dont nous estimons le nombre à plus de 60 000, nous continuerons de veiller à ce que leurs droits humains, notamment en matière de logement, d'éducation, de santé et de sécurité sociale, soient respectés, protégés et appliqués.

Je voudrais conclure mon intervention en affirmant que les différends internationaux doivent être réglés par la voie du dialogue et de la diplomatie, et non par

celle du conflit armé et de l'occupation. Ce dialogue doit toutefois reposer sur des fondements clairs. La souveraineté et l'intégrité territoriale doivent être respectées. Les violations du droit international, quel que soit le moment ou le lieu où elles se produisent, portent atteinte à l'ensemble du système des Nations Unies et à tous les États Membres. La communauté internationale ne doit dès lors pas négliger la situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés par la Russie. L'Assemblée générale peut toujours compter sur nous pour défendre le droit international, la justice, le principe de responsabilité et la primauté de la Charte.

**Mme Machon** (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques et baltes, à savoir l'Estonie, la Finlande, l'Islande, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège, la Suède et mon pays, le Danemark.

Alors que la guerre brutale de la Russie fait rage, nous devons rappeler que l'agression menée par la Russie contre l'Ukraine n'a pas débuté l'année dernière. Non : il y a neuf ans, la Fédération de Russie a lancé une agression hybride dans l'est de l'Ukraine et annexé illégalement la Crimée et Sébastopol. Cependant, depuis son invasion à grande échelle de l'Ukraine l'année dernière, la Russie occupe illégalement des pans annexés des régions ukrainiennes de Kherson et de Zaporizhzhia, en plus des parties des régions de Donetsk et de Luhansk qu'elle occupait par procuration depuis 2014, le tout en violation flagrante du droit international, y compris la Charte des Nations Unies.

La situation des droits humains dans les territoires temporairement occupés s'est gravement détériorée depuis 2014 et est devenue critique depuis le début de l'invasion à grande échelle. Des informations alarmantes montrent que les habitants, en particulier les Tatars de Crimée et les personnes jugées pro-ukrainiennes, ont été confrontés à des restrictions systématiques de leurs droits humains et libertés fondamentales, tels que le droit à la liberté d'expression, de religion ou de croyance, d'association et de réunion pacifique. Nous continuons également de constater des violations systématiques du droit international humanitaire, avec des informations faisant état de détentions illégales, d'actes de torture, de mauvais traitements, d'exécutions sommaires de prisonniers de guerre, d'un recours généralisé à la violence sexuelle et d'attaques aveugles contre des civils, y compris des enfants, ainsi que contre des biens de caractère civil.

De plus, des informations font état de déportations et transferts illégaux d'enfants ukrainiens hors de

l'Ukraine, comme le Ministre ukrainien des affaires étrangères l'a évoqué dans sa déclaration, ainsi que d'adoptions forcées, ce qui pourrait constituer un crime de guerre. À cet égard, nous avons pris note de la décision de la Cour pénale internationale d'émettre des mandats d'arrêt contre le Président Poutine et sa commissaire présidentielle aux droits de l'enfant, Maria Lvova-Belova. De surcroît, des informations montrent que la Russie continue de forcer la population des territoires sous son occupation illégale temporaire à accepter des passeports russes. Les citoyens ukrainiens qui n'acquièrent pas de passeports russes se retrouvent donc dans une situation de risque réel d'être expulsés de chez eux, en violation du droit international. Par ailleurs, la Russie a annoncé son intention d'organiser en septembre de prétendues élections dans les territoires ukrainiens temporairement occupés, ce qui constitue une nouvelle violation du droit international.

Toutes ces violations sont exacerbées par la gravité des besoins humanitaires de la population civile dans les zones temporairement occupées. Nous sommes vivement préoccupés par le fait qu'il est devenu pratiquement impossible pour les organismes internationaux de surveillance et les acteurs humanitaires d'accéder librement et en toute sécurité à ces zones, ce qui aggrave considérablement la situation humanitaire sur le terrain. Nous renouvelons notre condamnation de ces actions, qui constituent des violations manifestes du droit international, et nous demandons à la Russie de mettre immédiatement fin à toutes les hostilités et de retirer complètement et sans condition toutes ses forces militaires de l'ensemble du territoire ukrainien. Nous condamnons également l'appui militaire que l'Iran et le Bélarus continuent d'apporter à la guerre d'agression menée par la Russie. Nous réaffirmons notre soutien indéfectible à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris ses eaux territoriales.

Nous soulignons combien il importe que les responsables des violations du droit international, y compris les droits humains et le droit international humanitaire, commises dans les territoires temporairement occupés, rendent des comptes. Nous sommes déterminés à faire en sorte que tous les responsables répondent des crimes perpétrés dans le cadre de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, et nous nous félicitons des progrès accomplis dans la mise en place d'un mécanisme approprié pour engager des poursuites pour le crime d'agression, qui préoccupe l'ensemble de la communauté internationale.

L'impunité pour de tels actes sape les perspectives de réconciliation et de paix durable et amoindrit la possibilité de justice pour les victimes et les personnes rescapées. Nous demandons que soit menée une enquête indépendante et approfondie sur toutes les violations présumées du droit international, en veillant à ce que les auteurs aient à rendre des comptes dans le cadre de procédures juridiques équitables et transparentes. Nous accueillons avec satisfaction le registre des dommages approuvé au Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Conseil de l'Europe de Reykjavik, qui constitue un premier pas vers la création d'un mécanisme international de compensation pour les victimes de l'agression russe, et nous attendons avec intérêt la réunion des ministres de la justice prévue à Riga en septembre.

Les États nordiques et baltes sont unis dans leur condamnation de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, ainsi que de l'occupation illégale qui se poursuit. Nous sommes unis à l'appui de la formule de paix de l'Ukraine et nous appelons l'ensemble de la communauté internationale à œuvrer de concert en faveur d'une paix globale, juste et durable qui soit conforme à la Charte.

**M<sup>me</sup> Cancela Rodríguez** (Espagne) (*parle en espagnol*) : L'Espagne souscrit sans réserve à la déclaration faite par la délégation de l'Union européenne au nom de l'Union et de tous ses États membres.

L'Espagne exprime à nouveau sa condamnation la plus catégorique et ferme de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation flagrante des normes et des principes les plus fondamentaux du droit international et de ceux consacrés par la Charte des Nations Unies, s'agissant notamment de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États. Les actions de la Russie enfreignent les valeurs et les principes fondamentaux qui sont censés garantir la paix et la sécurité internationales.

L'Espagne exige une fois de plus, ici dans cette salle comme dans tous les autres forums, le retrait immédiat, complet et sans condition des forces armées russes de tout le territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous jugeons que l'agression armée et l'occupation temporaire de l'Ukraine par la Russie équivalent à une attaque directe contre l'Organisation et les valeurs qu'elle représente, ainsi qu'à un affront à tous les États Membres. L'occupation russe s'accompagne de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire. Des informations vérifiées font état de plus de 24 000 civils tués ou blessés depuis le 24 février 2022, et nous craignons fort que les

chiffres réels ne soient bien plus élevés. La Russie s'en prend directement à des cibles civiles, y compris des hôpitaux, des écoles et universités et d'autres infrastructures civiles essentielles, privant des millions d'Ukrainiens d'électricité, de chauffage durant l'hiver et d'eau potable. À cela s'ajoutent les cas malheureusement fréquents d'extrême violence commise par les forces russes contre des civils. Les auteurs des crimes perpétrés lors des massacres comme ceux de Bucha et d'Izium ne resteront pas impunis et répondront de leurs actes devant la justice.

L'Assemblée générale a déjà adopté, à des majorités écrasantes, quatre résolutions capitales sur l'Ukraine, toutes soutenues par l'Espagne, et confirmé son rejet des agissements de la Russie contre ce pays. Aujourd'hui, nous tenons à réaffirmer notre plein appui à l'Ukraine dans tous les domaines, afin qu'elle puisse exercer effectivement son droit de légitime défense. L'Espagne continuera de travailler avec ses partenaires et la communauté internationale en général pour obtenir une paix globale, juste et durable en Ukraine, qui soit fondée sur le plein respect du droit international et de la Charte.

L'agression de la Russie contre l'Ukraine, pays souverain et indépendant, n'a pas débuté le 24 février 2022. Elle a commencé en 2014, quand la Russie a illégalement annexé la Crimée et la ville de Sébastopol, en violation flagrante du droit international et de la Charte. En octobre 2022, les autorités russes ont une fois encore tourné ces normes en dérision lorsqu'elles ont tenté d'annexer les régions ukrainiennes de Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia. L'Espagne n'a pas reconnu l'annexion illégale de ces territoires à l'époque et ne le fera jamais, et nous réaffirmons notre plein appui à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, y compris la Crimée. Depuis plus de huit ans que dure l'occupation russe, la situation dans la péninsule ne fait qu'empirer. La militarisation continue de la Crimée par la Russie va de pair avec une grave détérioration de la situation en matière de droits humains. Les signalements d'actes de torture et d'arrestations arbitraires contre la population, en particulier, sinon exclusivement, les personnes d'origine tatare, témoignent de ce que la situation est d'inacceptable. La dégradation progressive des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels dans les territoires ukrainiens temporairement occupés est également inacceptable.

L'Espagne exprime une nouvelle fois son adhésion à l'action de la Plateforme internationale pour la Crimée, dont elle est un membre fondateur et qui a pour but de

réintégrer la Crimée à l'Ukraine et d'y rétablir pleinement la primauté du droit international. La défense et la promotion du droit international, en particulier par le respect de la Charte, est l'un des piliers de la politique étrangère espagnole. L'agression de l'Ukraine par la Russie et la situation dans ses territoires temporairement occupés représentent une attaque continue contre les buts et principes énoncés dans la Charte. Par conséquent, aujourd'hui, nous exhortons une fois de plus la Russie à mettre immédiatement fin à son invasion. Nous assurons l'Ukraine de notre soutien constant et durable aussi longtemps qu'il le faudra pour que cesse cette situation tragique, qui demande l'attention continue de toute la communauté internationale. La guerre est un horreur. Elle est inhumaine et particulièrement cruelle pour les plus vulnérables. Elle a précisément pour but de causer la plus grande douleur possible aux enfants, aux personnes âgées et, si je puis le dire de manière si explicite, aux femmes. Ce sont les femmes qui servent si souvent de cible en temps de guerre. La lutte pour la paix vaut toujours, toujours la peine. Néanmoins, nous ne devons en aucune circonstance considérer les agresseurs et les agressés sur un pied d'égalité.

**M. Baluțel** (République de Moldova) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous réaffirmons notre engagement indéfectible en faveur de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous redisons notre ferme condamnation de l'agression militaire que la Fédération de Russie mène actuellement contre l'Ukraine, et nous sommes pleinement solidaires de l'Ukraine et du peuple ukrainien. Il est de notre devoir moral, en tant que communauté internationale, de maintenir notre appui à l'Ukraine, qui défend ses territoires et son peuple contre une agression militaire étrangère.

Nous rappelons à l'Assemblée que toute annexion du territoire d'un État par un autre État en recourant à la menace ou à l'emploi de la force constitue une violation des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international. Nous ne reconnaissons pas la moindre modification du statut des territoires ukrainiens temporairement occupés. À cet égard, nous condamnons la décision des autorités russes de tenir de prétendues élections dans les territoires ukrainiens temporairement occupés par la force militaire, décision qui est incompatible avec la Charte et attente à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Toute escalade augmenterait les risques en matière de sécurité dans toute la région et pour la République de Moldova en tant que voisin immédiat de l'Ukraine. Malheureusement, ces



risques ne sont pas seulement liés à l'emploi d'armes classiques, mais aussi à l'emploi d'armes nucléaires et à des attaques contre les infrastructures énergétiques critiques.

Nous sommes vivement préoccupés par la menace d'emploi d'armes nucléaires contre une nation souveraine non dotée d'armes nucléaires et par la situation précaire des environs de la centrale nucléaire située à proximité de la zone d'opération militaire. À cet égard, nous demandons à la Fédération de Russie de respecter les accords internationaux relatifs aux armes stratégiques et à la sécurité nucléaire. De telles menaces sont inacceptables et doivent cesser.

La République de Moldova est vivement préoccupée par l'augmentation constante du nombre de morts et de blessés parmi les civils, ainsi que par la destruction importante d'infrastructures civiles et énergétiques, alors que la guerre continue de faire des ravages en Ukraine. Nous déplorons la situation dramatique des droits humains dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine et sommes particulièrement choqués par les informations faisant état de violations contre des enfants.

À cet égard, la République de Moldova souligne l'importance du respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. En outre, nous demandons instamment à la Fédération de Russie de garantir un accès immédiat et sans entrave à l'aide humanitaire dans les zones touchées peuplées par des civils, y compris les zones sous contrôle militaire russe.

La République de Moldova condamne fermement le retrait unilatéral de la Russie de l'Initiative de la mer Noire en dépit des efforts incessants déployés par l'ONU et la Turquie. Les bombardements de la nuit dernière sur la région d'Odesa, y compris le port, révèlent la stratégie russe qui consiste à utiliser les denrées alimentaires comme des armes et à en priver ceux qui en ont le plus besoin. La violation de la Charte des Nations Unies dont nous sommes témoins aujourd'hui est une attaque contre la communauté internationale. Nous insistons sur la nécessité de faire en sorte que les autocrates qui tuent des civils et endommagent des infrastructures critiques rendent des comptes, en menant des enquêtes justes, indépendantes et en temps voulu, tant au niveau national qu'international. Cela est extrêmement important non seulement pour rendre justice à toutes les victimes de cette guerre, mais aussi pour empêcher quiconque de commettre à nouveau de telles violations, en Ukraine ou ailleurs.

Nous appuyons les efforts déployés par la communauté internationale pour établir un tribunal spécial qui

sera chargé de juger les affaires liées au crime d'agression contre l'Ukraine, et mon pays participe au Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine créé par le Conseil de l'Europe pour amener la Russie à répondre des crimes de guerre et de toutes les violations du droit international humanitaire commis en Ukraine.

La République de Moldova exprime son appui à une paix globale, juste et durable en Ukraine, conformément à la Charte des Nations Unies et à la résolution de l'Assemblée générale adoptée en février 2022. Nous sommes pleinement solidaires de ce pays voisin et continuerons d'apporter notre appui à l'Ukraine et au peuple ukrainien.

Pour conclure, la République de Moldova s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Union européenne et souhaite réaffirmer son attachement au respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationales reconnues.

**M. Oliphant** (Canada) : Ce débat est une occasion de réfléchir aux effets de l'occupation illégale et continue des territoires ukrainiens par la Russie et aux atrocités qu'elle a commises. Le Canada continue d'appeler à une action soutenue pour remédier à ces maux.

Avec quel courage les Ukrainiens ordinaires ont-ils supporté l'occupation, et jusqu'où la Russie s'est-elle enfoncée en s'adaptant au rôle d'agresseur et d'occupant ?

Après l'explosion du barrage de Kakhovka, nous avons assisté à deux réalités totalement différentes. Sur la rive droite du Dniepr, les autorités ukrainiennes ont travaillé sans relâche pour évacuer la population. Sur la rive gauche, dans les zones de Kherson occupées par les Russes, les gens étaient assis, bloqués sur leurs toits, alors que le niveau de l'eau montait. Ces Ukrainiens ordinaires ont été abandonnés sans ménagement et livrés à eux-mêmes, tandis que les autorités russes niaient l'existence évidente de l'état d'urgence.

Les habitants qui ont tenté de fuir les villes d'Oleskyh et de Kardashynka ont été refoulés par des soldats russes, qui leur ont dit de rentrer et d'attendre les listes officielles des personnes à évacuer. Les occupants russes ont empêché les fonctionnaires ukrainiens d'essayer de les aider. Ce ne sont pas des actions de libérateur. Il en va de même pour les violations généralisées des droits de la personne, l'appauvrissement de la population et l'assimilation culturelle perpétrés par la Russie dans les territoires temporairement occupés.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Le Canada condamne avec la plus grande fermeté les actions déplorables de la Russie dans les zones occupées. À chaque nouvelle ville reconquise par l'Ukraine, de nouvelles preuves sont mises au jour et nous découvrons les pratiques brutales des soldats russes et des autorités civiles et policières, des salles de torture aux charniers, en passant par les déportations forcées, les enlèvements, les adoptions forcées et les camps de travail.

Le 12 octobre dernier, 143 États Membres ont voté pour condamner la tentative illégale d'annexion de quatre régions ukrainiennes par la Russie (résolution ES-11/4). Nous avons exigé que la Russie « se retire immédiatement, complètement et inconditionnellement » du territoire ukrainien. Le Président Poutine ne peut pas redessiner la carte à sa guise.

Chaque jour qui passe, la Russie continue de violer la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Elle continue de mépriser le droit international et la Charte des Nations Unies, qui constituent la base de tout ce que nous faisons ici. Rappelons que les occupations illégales de la Russie dans sa guerre d'agression à grande échelle contre l'Ukraine ont été précédées par l'occupation illégale de la Crimée.

Les efforts de la Russie en vue de l'annexion des territoires ukrainiens ont suivi le même schéma que celui qu'elle a mis en place pour la première fois en Crimée en 2014 : référendums fictifs, remplacement du matériel scolaire, remplacement des noms de lieux ukrainiens par des noms soviétiques, remplacement des fonctionnaires locaux, remplacement des documents officiels. Mais elle est aussi allée plus loin.

Qu'avons-nous appris au cours de l'année écoulée ? Nous avons appris que les autorités russes agissent dans les territoires occupés comme un État policier. Les libertés civiles et la liberté d'expression sont violemment restreintes. Les Ukrainiens sont interrogés, enlevés et détenus de force sous de faux prétextes.

Les autorités russes sont également coupables de vols et de pillages. Dans la région de Luhansk, des fonctionnaires russes ont pris des moissonneuses-batteuses, des camions et d'autres équipements coûteux à des agriculteurs qui ne pouvaient pas leur présenter certains documents de propriété. À Berdiansk, les occupants russes ont commencé à retirer des tableaux de valeur du musée d'art. Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie d'annexion de la Russie. Nous les connaissons

bien. Nous les avons vues en Crimée, et nous les voyons à nouveau.

Les autorités russes ont militarisé le territoire ukrainien qu'elles occupent temporairement, sapant la cohésion des communautés civiles ukrainiennes et les associant de force à l'effort illégal de guerre de la Russie. Cela inclut la conscription et la mobilisation forcées, et des informations font état de ce que la Russie exploite maintenant la mobilisation comme une forme d'extorsion en faisant pression sur les hommes ukrainiens pour qu'ils paient les autorités militaires russes afin de retarder leur recrutement. Les civils n'ont qu'un accès limité aux hôpitaux, qui ont été cédés pour le traitement des soldats russes.

Dans le cas de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia, l'occupation par la Russie de cette installation énergétique civile est la cause première de toutes les menaces qui pèsent sur la sûreté et la sécurité nucléaires de l'installation.

Le maintien de la présence militaire russe a fait augmenter considérablement le risque d'incident nucléaire. Le personnel civil ukrainien de la centrale continue de travailler dans des conditions extrêmement difficiles et est contraint d'exercer ses fonctions essentielles sous une pression et une coercition excessives.

Le fait que la vie des enfants a été gâchée par cette guerre est peut-être la plus grande tragédie. J'ai été bouleversé par les extraits de journaux intimes lus par le Ministre ukrainien des affaires étrangères ici aujourd'hui. Les enfants doivent connaître la paix, la prospérité, l'éducation, la culture et la plénitude de la vie. Cela concerne non seulement l'ensemble de l'Ukraine, mais aussi les territoires que la Russie contrôle temporairement. L'éducation de plus de 5 millions d'enfants ukrainiens a été gravement perturbée. Des écoles ont été endommagées et même pillées ou détruites. Des milliers d'enfants ukrainiens ont été déportés ou enlevés par la Russie.

Sur le territoire ukrainien qu'elle occupe, la Russie a mené une politique d'assimilation culturelle forcée, notamment en fermant des écoles et en « russifiant » le programme scolaire, en imposant la langue et la documentation russes, et en effaçant délibérément le patrimoine culturel de l'Ukraine. Certains élèves et enseignants ont été forcés de fréquenter des écoles russes pour y être endoctrinés, et les manuels ukrainiens ont été interdits ou détruits.

Entre-temps, les autorités russes d'occupation ont fixé au 1<sup>er</sup> septembre la date limite pour l'obtention d'un

passport russe, après quoi les passeports ukrainiens seront refusés. Elles exigeront notamment la présentation d'un passeport russe avant de signer tout nouveau contrat de fourniture d'électricité ou autre service essentiel. Dans certaines régions, les autorités russes ont refusé des médicaments ou menacé d'expulsion pour faire pression sur la population afin qu'elle accepte les papiers russes.

Ce débat se déroule alors que nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire du Statut de Rome. Le Canada est fier d'apporter son soutien aux enquêtes de la Cour pénale internationale sur les actions de la Russie en Ukraine. Aussi longtemps qu'il le faudra, nous serons là pour appuyer la lutte de l'Ukraine pour la liberté, la justice et la responsabilité.

Les frontières de l'Ukraine ne changeront pas. Le territoire de l'Ukraine restera celui de l'Ukraine. Le Président Poutine ne peut pas redessiner la carte à sa guise.

Comme je l'ai dit, nous saluons, comme toutes les personnes présentes dans cette salle j'imagine, la résilience et le courage des Ukrainiens ordinaires. Ils sont vaillants, ils sont tenaces, ils sont fiers et ils méritent notre respect. Nous continuerons de les soutenir et d'appeler la Russie à se retirer du territoire ukrainien, et nous exhortons les autres membres de l'Assemblée générale à faire de même.

**M. Takei** (Japon) (*parle en anglais*) : Mon cœur se brise à chaque fois que je vois les images horribles de l'Ukraine, de gens qui fuient et d'infrastructures civiles détruites.

Je suis originaire de Miyazaki, au Japon, une ville qui, comme la région de Kherson, en Ukraine, compte 1 million d'habitants, et qui accueille des réfugiés ukrainiens. Je suis fier que le Japon, y compris Miyazaki, ait offert un environnement sûr à plus de 2 000 réfugiés ukrainiens, même si ce chiffre peut paraître modeste. Nous avons également décidé d'accueillir des soldats ukrainiens blessés au Japon.

Le Japon a annoncé qu'il fournirait une aide de 7,6 milliards de dollars à l'Ukraine et s'emploie résolument à s'acquitter de cette promesse. Nous apporterons également un robuste appui au redressement et à la reconstruction de l'Ukraine.

N'oublions pas que nous avons vu trop de souffrances causées par l'agression illégale de la Russie : réfugiés, crises alimentaire et énergétique, atteintes aux droits humains, victimes et pertes humaines. Ces

souffrances cesseraient si la Russie respectait les résolutions de l'Assemblée générale.

Je condamne la Russie pour avoir pris en otage le reste du monde et choisi de mettre fin à sa participation à l'Initiative de la mer Noire. Le Japon exhorte la Russie à revenir au cadre international et à cesser de rejeter sur d'autres la responsabilité des crises que son agression a créées.

*En l'absence du Président, M. Wallace (Jamaïque) assume la présidence.*

À cet égard, le Secrétaire général Guterres et son équipe ont toute mon admiration. Leurs efforts inlassables ont permis d'atténuer certains des dommages collatéraux subis par le reste du monde.

Rappelons que cela fait presque 10 ans que l'Assemblée générale a déclaré que la prétendue annexion de la Crimée n'avait aucune validité (résolution 68/262). Depuis lors, nous sommes témoins d'un manque de respect constant et persistant de la Charte des Nations Unies de la part d'un membre permanent du Conseil de sécurité.

Le retrait complet et sans condition des forces militaires russes doit faire partie intégrante d'une paix juste en Ukraine. Cette paix deviendrait injuste si l'agresseur était récompensé. Une paix juste doit reposer sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Nous sommes à la croisée des chemins. Il ne s'agit pas de choisir son camp ni de se positionner entre deux camps adverses. Il s'agit de choisir les règles, pas seulement les règles pour certains, mais les règles pour tous, celles énoncées dans la Charte des Nations Unies. Nous devons nous unir en faveur de l'état de droit et défendre la Charte. La justice fondée sur le droit international doit toujours prévaloir.

**M<sup>me</sup> Tripodi** (Italie) (*parle en italien ; interprétation assurée par la délégation*) : L'annexion du territoire ukrainien par la Fédération de Russie est le résultat d'une attaque directe non seulement contre l'Ukraine, mais aussi contre les principes fondamentaux du droit international et ceux consacrés par la Charte des Nations Unies.

Le système proposé par la Fédération de Russie est un ordre international dans lequel l'emploi de la force par le plus fort contre le plus faible est justifié. Ce dernier se voit ainsi privé des garanties du droit international et de la liberté de choisir le cadre institutionnel qu'il préfère ou sa position future sur la scène mondiale. Cela est inacceptable pour l'Italie.

L'Italie est aux côtés du peuple ukrainien et du Gouvernement de Kyïv. Les conséquences désastreuses de cette agression dépassent largement le continent européen et menacent les couches les plus fragiles de la population mondiale en raison de ses répercussions négatives sur la sécurité alimentaire et énergétique.

Compte tenu des choix criminels imposés par la Fédération de Russie en ce qui concerne le bon fonctionnement de l'Initiative de la mer Noire, nous devons réagir avec une vigueur renouvelée pour faciliter les exportations de produits agricoles ukrainiens par d'autres voies.

Nous pensons ainsi que les corridors européens de solidarité restent un outil essentiel pour contenir les répercussions de cette guerre sur la sécurité alimentaire mondiale – une guerre, et nous devons le souligner, qui ne fait qu'accroître l'inégalité, la faim et la pauvreté. La Russie n'a pas seulement attaqué l'Ukraine, elle a également occupé ses territoires et revendiqué officiellement leur annexion, niant ainsi les frontières internationalement reconnues du pays. Toute action qui tend à reconnaître cette occupation ou qui favorise sa consolidation ouvre des perspectives très sombres et dangereuses pour le monde entier – des perspectives auxquelles, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la communauté internationale a voulu mettre un terme. En 1945, l'Organisation des Nations Unies a été fondée avec pour mission de garantir aux générations futures la paix, l'abandon de la violence comme instrument de règlement des conflits et la prospérité.

Nous encourageons donc tous les membres de l'Assemblée, conformément à la résolution ES-11/6, du 23 février, à œuvrer à l'instauration d'une paix juste, globale et durable en Ukraine et à travailler ensemble à une solution qui puisse garantir la pleine souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

L'Italie soutient la proposition de paix ukrainienne en 10 points car elle vise à garantir une solution sans compromis sur la nature de l'agression et de l'occupation des territoires ukrainiens. L'Ukraine peut compter sur le soutien de l'Italie aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour créer les conditions d'une paix juste, globale et durable, et tous ceux qui souhaitent travailler dans ce sens peuvent compter sur nous.

**M. Matušić** (Croatie) (*parle en anglais*) : Cela fait plus d'un an et demi que la Fédération de Russie a commencé à mener sa brutale guerre d'agression contre l'Ukraine. L'agression russe non provoquée et injustifiée contre l'Ukraine a porté un coup dur aux architectures

de sécurité régionale et mondiale, y compris les piliers de la sûreté et de la sécurité nucléaires. Elle a porté atteinte aux principes d'intégrité territoriale et de souveraineté, ainsi qu'au droit des États à choisir librement leur destin politique.

Des rapports effrayants font état d'une détérioration continue des droits de l'homme fondamentaux dans les zones temporairement occupées de l'Ukraine, notamment de nombreux cas de détentions, de disparitions forcées, de déportations et de destruction d'infrastructures civiles. De nombreux rapports de l'ONU signalent que les prisonniers de guerre et des civils sont victimes d'exécutions, de torture et de mauvais traitements généralisés de la part de la Fédération de Russie.

Les effets de l'agression russe sur les enfants sont particulièrement inquiétants. Le Ministre Kuleba nous a lu des citations émouvantes tirées de journaux intimes d'adolescents qui décrivent le mieux la façon dont l'agression brutale de la Russie affecte leur vie. Ces dernières années, les forces russes auraient enlevé des milliers d'enfants dans les régions temporairement occupées de l'Ukraine. Plus d'un million de femmes, d'enfants et de personnes âgées ont été contraints de fuir pour échapper aux horreurs de la guerre.

En cette ère d'insécurité, les conséquences économiques et sociales de la guerre menacent la prospérité mondiale et compromettent la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La guerre a également eu des répercussions économiques dans de nombreuses régions. Parmi les effets les plus dramatiques de l'agression russe ressentis au niveau planétaire, il y a la crise alimentaire et la menace de pénuries alimentaires qui plane sur de grandes parties du monde. L'agression contre l'Ukraine entraîne une hausse des prix et une pénurie de nourriture et d'énergie. La récente décision de la Russie de ne pas prolonger l'accord sur les céréales est un nouveau coup porté à la sécurité alimentaire de nombreux pays, notamment les pays en développement. La Croatie est prête à aider à trouver de nouvelles routes pour les exportations de céréales ukrainiennes. Les chemins de fer croates et surtout les ports croates sur la mer Adriatique pourraient être l'une des voies de remplacement.

La situation humanitaire dans les territoires ukrainiens temporairement occupés est très préoccupante. La Russie refuse de se conformer aux obligations que lui impose le droit international humanitaire en empêchant

les évacuations et le libre passage des convois humanitaires et en restreignant fortement l'accès du mécanisme humanitaire international établi aux prisonniers de guerre ukrainiens et aux civils capturés. Nous demandons instamment à la Russie de permettre un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave aux populations qui ont besoin d'aide, en particulier dans les territoires temporairement occupés. On ne peut refuser de l'aide à ceux qui en ont besoin.

Depuis le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la Croatie s'est résolument engagée aux côtés de l'Ukraine et de son peuple. À ce jour, la Croatie a soutenu l'Ukraine à hauteur de près de 230 millions d'euros, et le statut de protection temporaire en Croatie a été étendu à près de 25 000 personnes originaires d'Ukraine. De plus, la Croatie accueillera en octobre une conférence internationale des donateurs sur le déminage de l'Ukraine.

La Croatie a condamné les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire à de nombreuses reprises dans les forums internationaux, notamment aux sessions du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale.

Malheureusement, il n'y a aucun signe de ralentissement de la guerre. En fait, il semble que le scénario le plus probable est celui d'une guerre prolongée. C'est pourquoi il est essentiel de continuer à soutenir l'Ukraine. La Croatie s'engage à soutenir l'Ukraine aussi longtemps que nécessaire.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre de l'environnement, du climat, des communications et des transports de l'Irlande.

**M. Ryan** (Irlande) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons que l'Assemblée générale se réunisse à nouveau aujourd'hui pour aborder les attaques répétées de la Russie contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

En envahissant la Crimée, en encourageant un séparatisme violent, en envahissant illégalement, sans justification et à grande échelle l'Ukraine et en tentant d'annexer illégalement les régions de Donetsk, Kherson, Luhansk et Zaporizhzhia, la Russie a clairement montré son mépris pour la Charte des Nations Unies, pour le droit international et pour la souveraineté et l'intégrité territoriale des États.

Je voudrais faire trois observations.

Premièrement, la guerre choisie par la Russie est une guerre non seulement contre le peuple ukrainien, mais aussi contre la Charte des Nations Unies et le système multilatéral.

La Russie cherche à imposer sa volonté à un voisin pacifique. Elle a violé de manière flagrante les principes inscrits dans la Charte relatifs à l'égalité souveraine et à l'intégrité territoriale des États, ainsi que l'obligation pour tous les États de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre un autre État. L'Irlande condamne catégoriquement cette situation, y compris les menaces nucléaires de la Russie.

Ici, à l'Assemblée générale, nous comptons tous sur l'ordre international fondé sur des règles pour garantir notre indépendance, notre souveraineté et notre sécurité. Si nous ne demandons pas des comptes à la Russie, si nous ne réagissons pas à l'attaque de la Russie contre la Charte des Nations Unies, le monde deviendra plus dangereux pour nous tous.

Nous devons rester pleinement attachés à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Ces frontières n'ont pas changé, et le recours à la force par la Russie ne les changera pas.

Deuxièmement, il est essentiel que le droit international, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, soit pleinement respecté et appliqué.

La guerre est menée par la Russie dans le plus grand mépris de la vie humaine. La Russie attaque des civils, des écoles, des hôpitaux et d'autres infrastructures civiles cruciales. Elle s'en prend notamment aux travailleurs humanitaires et aux civils fuyant le conflit. Dans les territoires occupés, les civils sont victimes d'effroyables violences sexuelles et fondées sur le genre.

La guerre menée par la Russie a causé la mort de dizaines de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, et forcé des millions d'autres à abandonner leurs foyers pour se mettre à l'abri. Plus d'un million de personnes ont été déportées de force vers le territoire de la Russie, dont des milliers d'enfants kidnappés dans le but de priver l'Ukraine d'un avenir.

La guerre risque de provoquer une catastrophe écologique, non seulement en raison d'événements tels que la destruction du barrage de Kakhovka, mais aussi en raison des activités irresponsables de la Russie autour de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia. Nous devons être

clairs : la protection des civils doit primer et la Russie doit être tenue responsable de ses actions.

Troisièmement, la guerre d'agression de la Russie menace la sécurité alimentaire mondiale. Les personnes les plus vulnérables dans le monde subissent de plein fouet la hausse de l'insécurité alimentaire et économique, ainsi que l'augmentation du coût de l'énergie et des produits de base. L'utilisation de la nourriture comme arme par la Russie est inacceptable.

Nous appuyons les efforts du Secrétaire général en faveur de l'Initiative de la mer Noire. Nous regrettons vivement la décision de la Russie de se retirer de l'Initiative. Nous lui demandons instamment de cesser de ces manoeuvres et de revenir immédiatement à l'Initiative de la mer Noire, de l'inscrire dans la durée et de permettre à des céréales vitales de parvenir à ceux qui en ont le plus besoin.

Cette guerre est entièrement le fait de la Russie. De la même manière que la Russie a choisi de déclencher cette guerre, elle peut choisir d'y mettre un terme. Nous lui demandons de cesser immédiatement les hostilités et de se retirer sans condition de tout le territoire de l'Ukraine.

L'Irlande soutient pleinement le peuple ukrainien face à la brutalité de cette agression. Nous appuyons les efforts inlassables que déploient le Secrétaire général et l'Ukraine pour mettre fin au conflit et parvenir à une paix globale, juste et durable fondée sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

**M. Štucin** (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Union européenne, et souhaite ajouter les observations suivantes à titre national.

Au début du mois, nous avons franchi le cap des 500 jours de la guerre brutale et illégale en Ukraine, un autre État Membre de l'ONU ayant fait fi de la Charte des Nations Unies et de ses principes d'égalité souveraine et d'intégrité territoriale et ayant décidé de recourir à la force contre un autre pays.

La Slovénie condamne encore une fois avec force l'acte d'agression de la Russie, sa violation du droit international et son atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, lesquelles compromettent la sécurité mondiale. Nous rejetons fermement la tentative d'annexion illégale des régions ukrainiennes de Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia, ainsi que de la République autonome de Crimée et de Sébastopol,

et nous restons attachés à la politique de non-reconnaissance. Toute tentative d'organiser des élections dans les territoires occupés constituerait une nouvelle violation du droit international.

Je tiens à réaffirmer l'appui inébranlable de la Slovénie à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, ainsi que son droit naturel de légitime défense. Nous appelons donc à une cessation immédiate des hostilités, au retrait des forces étrangères des territoires occupés et au rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région.

Nous restons consternés par les effets dévastateurs et profonds de cette guerre sur le peuple ukrainien. Des millions de réfugiés cherchent à se mettre à l'abri à l'étranger. Des millions de personnes en Ukraine n'ont pas accès aux services de base et des milliers d'autres ont perdu la vie en raison des hostilités. Nous devons donner la priorité au bien-être et à la sécurité de la population civile touchée et garantir l'accès à l'aide humanitaire.

Un grand nombre de femmes et d'enfants déplacés sont exposés à la traite des êtres humains, à l'exploitation et aux violences sexuelles liées aux conflits. La Slovénie a toujours donné la priorité à son action humanitaire pour répondre à la détresse des enfants dont l'enfance risque de s'achever prématurément. Nous sommes donc heureux de pouvoir également répondre à l'appel des enfants ukrainiens en apportant un soutien psychosocial aux jeunes de Kyïv, Bucha et Irpin.

Les conséquences de la guerre ne s'arrêtent pas aux frontières de l'Ukraine ou de l'Europe. L'Initiative de la mer Noire a joué un rôle déterminant en atténuant les effets sur la sécurité alimentaire mondiale et en donnant de l'espoir aux personnes qui ont un besoin urgent de nourriture. Nous sommes profondément préoccupés par la décision de la Russie de mettre fin à la mise en œuvre de l'Initiative.

Comme l'a souligné hier le Secrétaire général, les effets globaux sur les prix des denrées alimentaires ont été immédiats et surtout ressentis par les personnes qui souffraient déjà de la faim. La Slovénie félicite l'ONU et la Türkiye des efforts qu'elles ont déployés en vue de la mise en place de cette initiative, et nous appelons la Russie à reconsidérer sa décision et à renouveler l'Initiative de la mer Noire.

Le monde s'inquiète également de la sécurité des installations nucléaires ukrainiennes. Nous soutenons tous les efforts de l'Agence internationale de l'énergie

atomique pour réduire les risques d'accidents nucléaires et nous appelons toutes les parties à mettre en œuvre des mesures de sécurité.

La Slovénie condamne les attaques délibérées, répétées et ciblées de l'armée russe contre les infrastructures civiles et critiques, qui constituent une violation flagrante du droit international humanitaire. Les dégâts massifs causés à l'environnement dont nous sommes témoins perdureront en Ukraine et au-delà pendant des années et des décennies.

Mon pays est un fervent défenseur de la lutte contre l'impunité et de l'application du principe de responsabilité aux auteurs d'atrocités, y compris celles commises en Ukraine. En mai, la Slovénie a accueilli une conférence diplomatique qui a abouti à l'adoption de la Convention de Ljubljana-La Haye d'entraide judiciaire pour la coopération internationale en matière d'enquêtes et de poursuites du crime de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et d'autres crimes internationaux. Nous appelons tous les pays à devenir parties à cette convention dans les plus brefs délais.

La diplomatie, le dialogue et la négociation sont les seuls moyens viables de mettre fin à ce conflit. Nous pensons que les initiatives de paix telles que la récente mission de paix des dirigeants africains constituent également une contribution importante à cette fin.

Je voudrais conclure en réaffirmant le soutien indéfectible de la Slovénie aux efforts de l'ONU et d'autres organisations internationales qui œuvrent en faveur d'une solution pacifique à la guerre en Ukraine. Nous restons solidaires du peuple ukrainien, dont la vie a été irrémédiablement bouleversée par cette guerre insensée.

**M. Collet** (Royaume des Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas se rallie à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Union européenne.

Je tiens tout d'abord à souligner clairement que le Royaume des Pays-Bas appuie sans réserve l'indépendance et la souveraineté de l'Ukraine, son intégrité territoriale à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, ainsi que sa liberté démocratique.

Comme l'a ordonné la Cour internationale de Justice, avec effet contraignant, et comme l'a déclaré de manière très claire l'Assemblée générale, la Fédération de Russie doit immédiatement suspendre ses opérations militaires contre l'Ukraine et retirer ses troupes. Il n'y

a aucun doute sur ce qu'il faut faire pour arrêter cette guerre, et il faut le faire immédiatement.

Le Royaume des Pays-Bas reste profondément préoccupé par les violations continues et à grande échelle des droits de l'homme dans les territoires temporairement occupés de l'Ukraine, et nous apprécions grandement le travail accompli par l'ONU pour documenter le résultat de ses enquêtes et établir des rapports. Nous trouvons particulièrement inquiétants, premièrement, les rapports de la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies sur l'Ukraine selon lesquels les forces de sécurité russes ont déporté et transféré de force des civils, y compris des enfants, des régions de Kherson, Zaporizhzhia, Donetsk et Luhansk vers la Crimée et le territoire russe. Ces actions constituent de graves violations du droit international. Nous demandons à la Fédération de Russie de mettre immédiatement un terme à la déportation et au transfert illégal de personnes, y compris d'enfants, et de veiller à ce que toutes soient autorisées à rentrer chez elles. Dans ce contexte, nous nous félicitons du mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale (CPI).

Deuxièmement, nous sommes préoccupés par les informations faisant état d'exécutions sommaires, de tortures, de mauvais traitements, de détentions arbitraires et de disparitions forcées de civils aux mains des soldats russes, comme l'a rapporté la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine. L'impunité n'est pas une option. Nous sommes donc favorables à ce que tant les autorités ukrainiennes que la CPI engagent des poursuites pour juger ces crimes internationaux.

En outre, nous sommes fiers d'accueillir le Centre international chargé des poursuites pour le crime d'agression contre l'Ukraine, étape importante vers la création d'un tribunal pour le crime d'agression. Nous sommes également fiers d'être les hôtes du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, première étape vers un mécanisme d'indemnisation à part entière.

Je dois également souligner l'importance d'apporter un soutien politique et financier durable à ces composantes de l'application du principe de responsabilité, et la nécessité de les coordonner efficacement, notamment par l'intermédiaire du groupe de dialogue.

Troisièmement, nous sommes également vivement préoccupés par la dernière tentative en date de la Fédération de Russie de se servir de la nourriture comme d'une arme en bloquant la poursuite de l'Initiative de la

mer Noire. Il est important de noter que le Royaume des Pays-Bas a toujours facilité, via le Programme alimentaire mondial, le transit des engrais russes vers les pays qui en ont besoin dans le cadre de l'Initiative de la mer Noire. Nous demandons donc à la Russie, pour ne pas aggraver l'insécurité alimentaire mondiale, de rétablir sans délai l'accord sur les céréales.

En conclusion, il est grand temps que les résolutions adoptées par l'Assemblée générale confirmant l'intégrité territoriale et l'unité de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues soient appliquées. Nous continuerons à soutenir l'Ukraine aussi longtemps que nécessaire pour l'aider à se défendre et à venir à bout de l'agression russe.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

**M. Skoog** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

La Macédoine du Nord, le Monténégro, l'Albanie, l'Ukraine, la République de Moldova et la Bosnie-Herzégovine, pays candidats, la Géorgie, candidat potentiel, ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin s'associent à la présente déclaration.

Je me félicite vivement d'avoir l'occasion de m'adresser à l'Assemblée générale sur la situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés. Notre dernier débat sur ce point de l'ordre du jour a eu lieu le 23 février de l'année dernière (voir A/76/PV.58 et A/76/PV.59), la veille de l'invasion à grande échelle de son voisin par la Russie. À l'époque, la délégation russe niait encore le projet de Moscou d'envahir et d'occuper entièrement l'Ukraine. Depuis lors, plus de 500 jours de mort et de destruction se sont écoulés.

L'Union européenne condamne une nouvelle fois avec fermeté la guerre d'agression non provoquée et injustifiée menée par la Russie, qui constitue une violation manifeste du droit international, y compris de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'Assemblée générale.

Le présent débat ne concerne pas seulement l'Ukraine, mais tous les pays indépendants représentés dans cette salle. Il y va du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de tous les États.

Qu'il me soit permis d'aborder trois points dans mon intervention concernant, premièrement, les tentatives

de la Russie de modifier par la force les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine ; deuxièmement, la situation très préoccupante des droits de l'homme dans les territoires temporairement occupés ; et troisièmement, la nécessité de veiller à la pleine application du principe de responsabilité.

Au cours des 17 derniers mois, la Russie a une nouvelle fois tenté, et une nouvelle fois échoué, de modifier par la force les frontières internationalement reconnues de l'Ukraine. Nous exprimons à nouveau notre condamnation et notre rejet ferme de la tentative d'annexion illégale, par la Russie, des régions ukrainiennes de Donetsk, Luhansk, Kherson et Zaporizhzhia. Ces tentatives illégales n'ont aucune valeur ni force juridique en droit international. Comme dans le cas de la Crimée et de Sébastopol, nous ne reconnaissons pas et ne reconnaitrons jamais ces tentatives d'annexion illégales et nous demandons instamment à tous les Membres de l'ONU de faire de même, conformément à la Charte des Nations Unies et à la résolution adoptée en octobre (résolution ES-11/4) par une écrasante majorité d'États Membres de l'ONU.

La récente décision de la Commission électorale centrale russe d'organiser de prétendues élections dans les territoires ukrainiens temporairement occupés par l'armée constitue une violation grave de plus du droit international. La Russie ne dispose d'aucune base légitime pour agir ainsi sur le territoire de l'Ukraine.

La situation des droits de l'homme dans les territoires temporairement occupés est très préoccupante. Les mécanismes internationaux de surveillance, notamment la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine et la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, ont conclu que la Russie a commis toute une gamme de violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme en Ukraine. Parmi ces violations, citons des attaques aveugles ainsi que des attaques délibérées contre des civils et des biens de caractère civil, des exécutions sommaires, actes de torture, mauvais traitements et détentions illégales généralisés et systématiques, ainsi que des conditions de détention inhumaines, des viols et autres formes de violence sexuelle et fondée sur le genre, et le transfert forcé et la déportation de personnes, y compris d'enfants. Nombre d'entre elles sont constitutives de crimes de guerre.

Le dernier rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la détention de civils fait état de 864 cas de détention arbitraire de civils par la Russie et de 77 exécutions sommaires de civils,



et conclut que les autorités russes se livrent à des actes de torture et à des mauvais traitements généralisés contre des détenus civils.

En outre, le rapport du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés (A/77/895) a inclus l'armée russe et les groupes armés affiliés dans la liste des auteurs de graves violations contre des enfants. Nous condamnons avec la plus grande fermeté la déportation et le transfert illégaux d'enfants et d'autres civils ukrainiens vers la Russie et le Bélarus. La Russie et le Bélarus doivent immédiatement assurer leur retour en toute sécurité.

J'exprime notre plein appui à l'action des Nations Unies pour surveiller et consigner les violations des droits humains et les atteintes à ces droits et pour soutenir les efforts visant à faire appliquer le principe de responsabilité. Nous appelons la Russie à respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire. Elle doit permettre un accès humanitaire total, sûr et sans entrave à travers les lignes de front et cesser d'empêcher délibérément l'aide d'accéder aux personnes dans le besoin dans les régions non contrôlées par le Gouvernement.

Enfin, l'Union européenne reste fermement déterminée à faire en sorte que la Russie rende des comptes pour sa guerre d'agression contre l'Ukraine. Le Centre international chargé des poursuites pour le crime d'agression contre l'Ukraine a entamé ses opérations d'appui à La Haye. Les travaux portant sur la création d'un tribunal chargé de poursuivre le crime d'agression commis contre l'Ukraine vont se poursuivre.

Nous nous félicitons de l'adoption de la Convention de Ljubljana-La Haye pour la coopération internationale en matière d'enquête et de poursuite du crime de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et autres crimes internationaux, et nous appelons tous les pays à y devenir parties dans les meilleurs délais. Nous nous félicitons de la création, par le Conseil de l'Europe, du Registre des dommages causés par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine et appelons à la poursuite des travaux, conformément à la résolution ES-11/5.

Nous soutenons indéfectiblement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, ainsi que son droit naturel de légitime défense contre l'agression russe. L'Union européenne soutiendra l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra et est plus que jamais attachée à une paix globale, juste et durable,

conformément à la Charte des Nations Unies et aux résolutions de l'Assemblée générale.

Donetsk fait partie de l'Ukraine ; Luhansk fait partie de l'Ukraine ; Kherson fait partie de l'Ukraine ; Zaporizhzhia fait partie de l'Ukraine ; et la Crimée fait partie de l'Ukraine. Le monde n'acceptera pas la tentative d'accaparement des terres de la Russie et l'agresseur devra rendre des comptes.

**M. Al Shehhi** (Oman) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un honneur que de faire la présente déclaration au nom des États membres du Conseil de coopération du Golfe, à savoir les Émirats arabes unis, le Royaume de Bahreïn, le Royaume d'Arabie saoudite, l'État du Qatar, l'État du Koweït et mon pays, le Sultanat d'Oman.

Les États membres du Conseil de coopération du Golfe suivent de près l'évolution de la situation en Ukraine, en particulier ses aspects humanitaires, compte tenu de l'augmentation du nombre de déplacés et de réfugiés, ainsi que des pertes en vies humaines parmi les civils, en particulier les femmes et les enfants, sans parler des dommages causés aux infrastructures.

Les États membres du Conseil de coopération du Golfe soulignent leur position ferme quant à la nécessité de rester attachés aux principes reconnus du droit international et à ceux consacrés par la Charte des Nations Unies, qui régissent les relations entre États et qui sont fondés sur le respect de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale, la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et le respect des relations de bon voisinage. Nous aimerions mentionner dans ce contexte l'Article 2 de la Charte, qui impose aux États Membres de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques tout en s'abstenant de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales.

Les États membres du Conseil de coopération du Golfe soulignent que le règlement des différends et des conflits doit passer par le dialogue, la négociation, les moyens pacifiques et les voies diplomatiques.

Tous les États membres du Conseil de coopération du Golfe entretiennent des relations amicales avec toutes les parties, et nous encourageons les efforts internationaux et régionaux déployés pour résoudre cette question, conformément aux dispositions du droit international et aux principes des Nations Unies inscrits dans la Charte. En outre, les États membres du Conseil de coopération du Golfe saluent les efforts déployés par les pays qui accueillent les réfugiés des zones de conflit.

Nous appelons toutes les parties à respecter les obligations qui leur incombent en vertu du droit international et du droit international humanitaire s'agissant de la protection des civils, et à s'abstenir de prendre pour cible ou de détruire des biens civils. En outre, nous rappelons à toutes les parties les engagements qu'elles ont pris en vertu du droit international humanitaire en ce qui concerne les prisonniers, les blessés et les personnes portées disparues, la facilitation de l'accès rapide et sûr de l'aide humanitaire à tous ceux et toutes celles qui en ont besoin, ainsi que le respect et la protection de ceux qui travaillent dans le domaine médical et humanitaire.

Pour terminer, au nom des États membres du Conseil de coopération du Golfe, nous ne pouvons que saluer les efforts intensifs déployés par l'ONU et les organisations humanitaires pour répondre rapidement aux besoins humanitaires urgents des civils. À cet égard, les États membres du Conseil de coopération du Golfe regrettent que l'Initiative de la mer Noire n'ait pas été renouvelée, car il s'agissait non seulement d'une initiative humanitaire visant à garantir la stabilité des prix et la sécurité alimentaire des peuples du monde, en particulier dans les pays en développement, mais aussi d'une possibilité de maintenir le travail diplomatique actif d'une manière qui profiterait au monde entier.

Les États membres du Conseil de coopération du Golfe tiennent à saluer les efforts déployés récemment par le Secrétaire général pour relancer l'Initiative de la mer Noire en proposant des solutions tangibles qui garantissent la participation continue des parties concernées. Nous encourageons toutes les parties à revenir à la table des négociations afin que l'initiative puisse être renouvelée, car elle reste vitale pour la sécurité alimentaire mondiale.

**M<sup>me</sup> Chan Valverde** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Hier après-midi, le Conseil de sécurité a tenu une séance d'information de haut niveau sur l'Ukraine (voir S/PV.9380). Cette séance a été l'occasion de discuter des derniers événements sur le terrain, un peu plus de 500 jours après l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie.

Nous avons reçu des informations sur toute une série de questions, mais l'une d'entre elles brillait par son absence : celle des mesures concrètes et immédiates nécessaires pour mettre fin à cette guerre. Bien que plus de 500 jours se soient écoulés, il n'y a toujours pas de plan de cessez-le-feu ni de plan pour que la Fédération de Russie retire ses troupes et quitte le territoire occupé. Ce silence non seulement maintient en vie une situation

dangereuse avec un réel potentiel d'escalade nucléaire, mais il rend également un mauvais service à celles et ceux qui subissent les répercussions de cet effroyable conflit.

Entre-temps, les dépenses militaires ont continué d'augmenter pour atteindre des sommets historiques, parallèlement à un accroissement de la fourniture d'équipements militaires modernes par terre, air et mer. Plus la production d'armes est importante, plus le nombre de celles qui échapperont à nos efforts de gestion et de contrôle les plus rigoureux sera élevé.

Le Costa Rica reconnaît sans ambiguïté la lutte légitime de l'Ukraine contre l'agression russe. Cependant, nous sommes consternés et déçus par le transfert d'armes à sous-munitions vers l'Ukraine. Les armes à sous-munitions ne permettent pas de gagner des guerres ; au lieu de cela, elles infligent de graves dommages aux civils et aux générations futures en polluant les terres agricoles, les terrains de jeu et les cours avec des explosifs qui constituent une menace tant pour les enfants qui jouent insouciantes que pour les agriculteurs. Il n'est pas exagéré de dire que les dommages et les souffrances à long terme toucheront principalement les civils. Nous demandons instamment à tous les États qui ne l'ont pas encore fait de signer la Convention sur les armes à sous-munitions et de mettre fin à l'utilisation, à la production, au transfert et au stockage de ces armes.

Le Costa Rica regrette que la Russie ait suspendu l'Initiative de la mer Noire. Nous sommes convaincus que ce conflit a des implications qui dépassent les frontières de l'Ukraine, qu'il s'agisse de l'insécurité alimentaire touchant les États d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Asie et d'ailleurs, qui dépendent du blé ukrainien ; des budgets nationaux déjà mis à rude épreuve par une pandémie mondiale, qui sont aujourd'hui plombés par une frénésie d'achats sur le marché mondial de l'armement ; ou des États proches des zones de conflit, qui s'efforcent de nouer des alliances qui pourraient ou non leur apporter la sécurité à terme.

Il est urgent de négocier un cessez-le-feu en Ukraine, suivi d'un retrait rapide des forces russes, puis de trouver le meilleur moyen de réparer cette dernière brèche dans la crédibilité dont bénéficie encore certaines parties de notre système multilatéral. Cette rupture a de graves conséquences pour les millions de personnes qui vivent dans la violence, dont les droits sont bafoués et qui sont confrontées à l'insécurité alimentaire et énergétique dans des situations de conflit, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Ukraine. Le temps est un luxe que nous ne pouvons pas nous permettre.

**M. Wenaweser** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : La dernière fois que l'Assemblée générale a examiné ce point de l'ordre du jour, c'était le 23 février 2022 (voir A/76/PV.58 et A/76/PV.59). Nous nous étions réunis alors qu'un État membre de l'Assemblée était sur le point de lancer une invasion massive d'un autre État Membre, en violation flagrante des principes fondamentaux de l'Organisation et de ceux consacrés par sa Charte.

Près de 18 mois plus tard, le titre de ce point de l'ordre du jour n'est pas moins pertinent, mais sa portée territoriale est malheureusement bien plus importante. Je tiens à réaffirmer une nouvelle fois le ferme appui du Liechtenstein à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, ainsi qu'à l'inviolabilité de toutes ses frontières. Nous condamnons toutes les tentatives d'annexion d'une partie de l'Ukraine et nous ne les reconnaissons pas.

L'agression de grande envergure lancée contre l'Ukraine n'a fait qu'accroître l'importance de la Crimée pour l'intégrité territoriale de l'Ukraine et son statut de partie intégrante du pays.

L'Assemblée a réagi fermement à l'agression russe contre l'Ukraine depuis février de l'année dernière. Les six résolutions adoptées dans le cadre de la onzième session extraordinaire d'urgence (résolutions A/ES-11/1-6) ont clairement illustré la volonté politique collective des Membres de l'ONU de s'opposer à l'agression contre l'Ukraine, de demander des comptes pour les crimes commis et de définir les paramètres d'une paix juste, conformément aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

L'histoire de ce point de l'ordre du jour montre clairement que l'agression contre l'Ukraine n'a pas commencé l'année dernière. Nous devons examiner honnêtement nos actions et omissions passées à cet égard, ainsi que leurs conséquences. La réaction timide de l'Assemblée à l'invasion et à l'annexion de la Crimée en 2014 a malheureusement contribué à créer les conditions d'une invasion à grande échelle par la Russie en 2022. Aucun État ni aucun peuple ne devrait avoir à endurer ce que l'Ukraine a enduré, en particulier depuis février de l'année dernière. La Charte offre des protections claires contre l'agression que nous avons l'obligation de faire respecter, tant dans le contexte de l'Ukraine qu'en ce qui concerne tout événement futur.

Jusqu'à présent, la réponse de l'Assemblée à l'invasion à grande échelle nous a mis sur la bonne voie pour éviter que les erreurs de 2014 ne se répètent. L'Assemblée

a à la fois réaffirmé l'illégalité de l'agression et défini les normes minimales qui peuvent sous-tendre une paix globale, juste et durable. Elle a exigé le retrait complet de toutes les forces militaires russes du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et le plein respect par les parties des obligations que leur impose le droit international humanitaire. À l'avenir, nous devons nous en tenir à l'Article 1 de la Charte, qui souligne le double impératif de la répression des actes d'agression et de l'autodétermination des peuples comme moyen de renforcer la paix. Les dirigeants russes doivent répondre du crime d'agression si l'Assemblée détermine que la Russie a commis des actes d'agression contre l'Ukraine. L'Assemblée doit donc recommander la création d'un tribunal international spécial pour le crime d'agression sur la base d'un accord entre l'Ukraine et l'ONU. Dans l'intérêt non seulement de l'Ukraine, mais surtout de l'ordre juridique international en général, nous devons tenir compte du fait que le crime ne réside pas seulement dans la manière dont la guerre a été menée, mais aussi dans le déclenchement de la guerre lui-même. Demander des comptes aux responsables est un investissement essentiel dans l'état de droit et la protection de la Charte.

La révision du principe cardinal de l'autodétermination est également indispensable. En 2014, l'Assemblée n'a pas réussi à contrer efficacement le discours de la Russie selon lequel certaines parties de l'Ukraine n'étaient pas aussi ukrainiennes que d'autres et que, par conséquent, l'intégrité territoriale de l'Ukraine était négociable. Et ce, bien que la décision de la Russie d'annexer la Crimée ait abrogé certaines parties des Accords de Minsk, notamment en ce qui concerne l'autonomie locale. Nos investissements dans l'état de droit et la gouvernance inclusive ne sont pas seulement des investissements dans une paix durable, mais aussi une réponse aux tentatives d'atteinte à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à l'autodétermination.

Cette semaine, qui a débuté hier par la Journée mondiale de la justice internationale et l'anniversaire de la destruction en vol de l'aéronef assurant le vol MH17 de la Malaysia Airlines, ainsi que par l'annonce préoccupante par la Russie de sa décision de mettre fin à l'Initiative de la mer Noire, illustre le large éventail de défis auxquels l'Ukraine est confrontée et leurs implications pour le monde. Aujourd'hui, nous réaffirmons notre soutien total à l'Ukraine et aux principes énoncés dans la Charte, et nous avons hâte de travailler avec tous les États Membres pour garantir la justice, la responsabilité, l'autodétermination et, en fait, la paix.

**M. Önal** (Türkiye) (*parle en anglais*) : Plus de 500 jours se sont écoulés depuis le début de la guerre en Ukraine. Des milliers de civils ont péri. Des millions d'autres ont dû quitter leurs foyers et sont devenues des réfugiés ou sont déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Nombre d'entre eux sont bloqués dans les zones touchées par le conflit. Le coût des dégâts matériels se chiffre aujourd'hui en milliards de dollars. Le lourd tribut que la guerre fait payer aux femmes et aux enfants en particulier est très préoccupant.

La position de la Türkiye est claire et constante depuis le début. Nous restons attachés à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Depuis le premier jour, nous avons également activé les efforts diplomatiques et essayé de contribuer à trouver une solution politique juste à la crise. Nous avons plaidé en faveur de la liberté de circulation de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales aux fins de la fourniture de l'aide humanitaire. Dans l'état actuel des choses, l'application du principe de responsabilité est également essentielle pour décourager et prévenir les violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous appelons toutes les parties à mener des enquêtes équitables, diligentes et impartiales sur toutes les allégations de violations et à demander des comptes à leurs auteurs.

La guerre en cours continue d'avoir des répercussions négatives sur les prix de l'énergie, et de contribuer aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement et à l'insécurité alimentaire mondiale. Depuis près d'un an, l'Initiative de la mer Noire a un effet stabilisateur sur les prix des céréales et contribue à la sécurité alimentaire mondiale. Nous espérons que la suspension actuelle sera temporaire et que les opérations reprendront dès que possible pour répondre aux besoins et aux attentes de toutes les parties prenantes.

Assurer la sûreté et la sécurité à l'intérieur et autour de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia reste une responsabilité délicate, en particulier après la destruction de la centrale hydroélectrique de Kakhovka. Toute action susceptible d'entraîner une escalade autour de la centrale doit donc être évitée.

Pour terminer, je voudrais exprimer à nouveau notre opinion de longue date selon laquelle la trajectoire et la résolution du conflit ne peuvent être décidées uniquement par la dynamique du champ de bataille. La diplomatie doit être une priorité et faire partie intégrante de tous les efforts visant à mettre fin à cette guerre destructrice et à forger les éléments d'une paix juste et viable.

**M<sup>me</sup> Rodríguez Mancía** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je me félicite de l'organisation de ce débat important. L'agression illégale, non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine est la plus grande menace à l'ordre international fondé sur des règles depuis la Seconde Guerre mondiale. Depuis le début de l'agression russe contre l'Ukraine, le Guatemala a fermement condamné dans divers forums les actes de la Russie contre l'intégrité territoriale et la population de l'Ukraine, qui constituent une violation flagrante de la Charte des Nations Unies. En tant que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, le Guatemala attache la plus grande importance à la Charte, car elle énonce les idéaux les plus élevés du multilatéralisme et promeut les principes fondamentaux du droit international et le respect de l'égalité souveraine, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique des États, ainsi que le principe de non-ingérence dans leurs affaires intérieures, principes auxquels tous les États Membres doivent se conformer.

Nous avons également condamné les violations flagrantes du droit international et des droits de l'homme commises par la Russie, qui ont causé la perte inutile de vies humaines, y compris d'hommes, de femmes et d'enfants, tous victimes d'un acte injustifié qui continue de menacer la région ainsi que la stabilité et la sécurité mondiales. Par conséquent, le Guatemala a parrainé toutes les résolutions pertinentes présentées à l'Assemblée générale et à d'autres organismes internationaux, y compris la résolution 49/1 du Conseil des droits de l'homme, qui a créé la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine, dont l'objectif est d'enquêter sur toutes les violations des droits humains, les atteintes à ces droits et les violations du droit international humanitaire dans le contexte de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine depuis 2014.

En outre, le Guatemala a cofacilité l'initiative de l'Assemblée générale recommandant la création d'un registre international des dommages qui servirait de document de preuve et d'information pour les demandes de dommages, pertes ou préjudice causés à toute personne physique et morale concernée. Nous soutenons donc la formule de paix introduite par l'Ukraine, dont l'objectif est d'établir une paix et une sécurité globales, justes et durables, fondées sur les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous soutenons également la Plateforme internationale pour la Crimée, qui représente clairement la volonté de mobilisation de la communauté internationale et un pas décisif vers l'encouragement au retrait des territoires occupés et au rétablissement du contrôle de l'Ukraine sur ceux-ci. En outre, nous

soutenons la création d'un tribunal spécial pour l'agression russe contre l'Ukraine sur la base d'un accord entre l'Ukraine et l'ONU, une option qui a l'avantage de conférer une légitimité maximale, puisque la recommandation pour la création du tribunal relève de la compétence de l'Assemblée générale, sur la base de sa compétence juridique et conformément à plusieurs précédents.

Le devoir de prévenir et de punir ces actes inhumains nous incombe à tous en tant qu'États Membres de l'Organisation et en particulier aux membres permanents du Conseil de sécurité, qui ont des obligations et des responsabilités particulières en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, le Guatemala, en tant qu'État respectueux du droit international et profondément attaché à la paix, demande que la priorité soit donnée à la diplomatie afin d'éviter qu'une escalade encore plus importante du conflit n'ait des conséquences désastreuses à l'échelle mondiale. Nous réaffirmons également l'importance de trouver une solution pacifique à la crise tout en respectant la souveraineté, l'intégrité territoriale, les droits humains et la sécurité de tous les pays.

En conclusion, le Guatemala souhaite exprimer son soutien à la vie, à la paix et à la sécurité internationales, en s'engageant fermement à laisser aux générations futures un monde meilleur. C'est pourquoi nous avons particulièrement apprécié la déclaration du Ministre ukrainien des affaires étrangères ce matin, dans laquelle il a relaté les expériences consignées par de jeunes Ukrainiens dans leurs journaux intimes. Que ces récits soient une source d'inspiration et un appel urgent pour tous.

**M. Hoxha** (Albanie) (*parle en anglais*) : En 2008, cherchant à affirmer son influence et se remettre des conséquences de la chute du mur de Berlin, la Russie a occupé certaines parties du territoire de la Géorgie au cours d'une guerre courte mais brutale. Le monde s'est empressé de faire amende honorable en utilisant les mécanismes existants, pensant qu'en tenant compte des griefs russes, des solutions pacifiques seraient trouvées. Six ans plus tard, la Russie est repartie à la chasse et son appétit s'est accru. Les « petits hommes verts » de l'armée russe ont occupé la Crimée et d'autres parties du territoire ukrainien. En Crimée, la Russie a planté un drapeau et déclaré : « Ceci est à moi ». Le monde a eu tort de ne pas considérer ces actions comme un signe avant-coureur de l'agression militaire à grande échelle de la Russie contre l'Ukraine, lancée le 24 février de l'année dernière. La suite est connue et se déroule encore sous nos yeux.

Tandis que le Conseil de sécurité a été pris en otage et est paralysé, l'Assemblée générale a massivement condamné cette agression militaire injustifiée et non provoquée de la Russie contre l'Ukraine et tracé la voie vers une paix juste et globale. Mais cela n'a pas mis fin à la guerre, une guerre qui a causé des souffrances inimaginables et dont les conséquences dévastatrices ne se limitent pas à l'Ukraine. Alors que la Russie détruit l'économie agricole de l'Ukraine, l'insécurité alimentaire a eu de graves répercussions dans de nombreuses régions du monde et, pour ne rien arranger, la Russie se retire à présent de l'Initiative de la mer Noire. Tout en tuant des civils et en détruisant des zones résidentielles en Ukraine, la Russie a menacé à plusieurs reprises le continent de recourir à la puissance nucléaire.

Selon les rapports de l'Organisation des Nations Unies, il existe des preuves indiscutables que les forces russes et les groupes militaires affiliés ont commis des crimes de guerre à grande échelle, notamment des exécutions, des actes de torture et d'horribles violences sexuelles. Il est de notre responsabilité de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher que ces crimes ne restent impunis en œuvrant pour garantir l'application du principe de responsabilité. La Cour pénale internationale a enclenché le processus et déjà ouvert une enquête sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. D'autres modalités du processus d'établissement des responsabilités sont en cours de discussion.

S'il est un endroit où nous devons nous lever et faire une distinction claire entre l'attaquant et l'attaqué, c'est bien l'Assemblée générale, le lieu où le monde se réunit chaque année. C'est précisément ici que nous devons dire haut et fort que nous sommes pour un droit international fondé sur des règles, pour la paix et la coopération, la liberté et l'égalité, et que nous refusons d'admettre l'annexion de territoires par la force. C'est ici que nous devons condamner fermement l'agression contre l'Ukraine, soutenir sa souveraineté et son intégrité territoriale et rester solidaires du pays et de son peuple jusqu'à sa libération. C'est ici que nous devons renouveler notre appel collectif à la Russie pour qu'elle mette fin à la guerre et retire complètement et sans condition l'intégralité de ses forces, de ses supplétifs et de son matériel militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. C'est à ce niveau que nous devons plaider avec force et travailler ensemble pour une paix juste et durable fondée sur la Charte des Nations Unies.

**M. Ruidíaz Pérez** (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili est intervenu pour la première fois sur ce point l'année dernière, pendant la soixante-seizième session de l'Assemblée générale (voir A/76/PV.59). À cette occasion, nous avons, comme d'autres, appelé à un règlement pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine, exprimé notre inquiétude quant à la reconnaissance de l'indépendance de certaines zones des régions de Donetsk et de Luhansk et appelé au respect de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et, bien sûr, au respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Nous sommes déçus que plus de 500 jours après cette séance, l'unité et la souveraineté de l'Ukraine continuent d'être violées. Nous demandons que ses frontières internationalement reconnues soient respectées. À cet égard, nous considérons Kherson, Zaporizhzhia, Donetsk et Luhansk comme des régions ukrainiennes.

Le Chili prône la pleine application du droit international humanitaire afin de protéger les civils, les services vitaux et les infrastructures civiles en cas de conflit armé. Il convient de souligner que, dans les contextes de conflit armé, les parties belligérantes doivent toujours respecter leurs obligations internationales et, en particulier, permettre l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils et éviter d'endommager les infrastructures civiles. Nous insistons sur les principes fondamentaux inscrits dans l'Article 2 de la Charte des Nations Unies qui régissent la coexistence internationale entre les États Membres : l'interdiction de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, le règlement des différends par des moyens pacifiques et le respect de bonne foi des obligations que les États ont contractées.

Nous voudrions saisir cette occasion pour insister fortement sur la nécessité de poursuivre les efforts de dialogue et de compréhension, en vue de parvenir à la paix et d'assurer le bien-être et la sécurité de l'ensemble de la population, et nous soulignons une fois de plus les efforts diplomatiques et les négociations entrepris par les pays amis pour parvenir à la résolution pacifique d'une situation critique.

**M<sup>me</sup> Webster** (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie continue de se tenir aux côtés de l'Ukraine aujourd'hui. Plus de 500 jours se sont écoulés depuis le début de l'invasion non provoquée et à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, et près de 300 depuis sa tentative d'annexion illégale des régions de Donetsk, Kherson, Luhansk et Zaporizhzhia. L'Australie déplore les pertes incalculables subies par l'Ukraine et rend hommage à la

résilience du peuple ukrainien, qui a fait preuve d'une force et d'un courage inébranlables face à l'agression de la Russie. Nous lui rendons hommage et sommes à ses côtés.

L'Ukraine ne se bat pas seulement pour sa propre souveraineté nationale. Elle se bat pour la Charte des Nations Unies et l'état de droit international. Il s'agit d'une lutte qui a des implications pour le monde entier. Nous avons pu voir les répercussions de l'agression russe sur la sécurité alimentaire et énergétique mondiale et nous sommes préoccupés par ses effets sur les pays en développement et les populations les plus vulnérables du monde. Dans ce contexte, l'Australie est profondément déçue que l'Initiative de la mer Noire, instrument vital, n'ait pas été prolongée. Elle a été conçue pour contribuer à la prévisibilité des approvisionnements alimentaires dans le monde, en veillant à ce que les céréales puissent parvenir jusqu'aux personnes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire, y compris dans les pays touchés par la sécheresse et la famine. Nous demandons à la Russie de prouver son engagement envers les pays en développement partenaires, d'honorer l'Initiative et de permettre la reprise de ces échanges commerciaux vitaux.

L'agression russe est une violation flagrante de la Charte et du droit international. Elle ne peut être ni considérée comme normale ni minimisée. L'Australie appelle la Russie à retirer immédiatement ses forces militaires du territoire ukrainien, et tous les États Membres à demander des comptes à la Russie pour ses violations flagrantes du droit international. Nous ne devons jamais accepter une situation où les grands pays déterminent le sort des pays de plus petite taille. Nous soutenons fermement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

L'Australie est profondément préoccupée par les conclusions de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine du Conseil des droits de l'homme, selon lesquelles les autorités russes ont violé le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme et commis une série de crimes de guerre. Elles font état d'homicides intentionnels, d'attaques contre des civils, de séquestrations, de tortures, de viols, de transferts forcés et de déportations d'enfants. L'Australie continue de travailler avec ses partenaires pour que la Russie rende des comptes, et nous sommes déterminés à faire en sorte que les auteurs de ces graves crimes internationaux en Ukraine répondent de leurs actes. Notre objectif est d'aider l'Ukraine à régler la guerre selon ses propres termes et dans le respect du droit international. L'attaque de la Russie contre l'Ukraine est

une attaque contre les principes qui sous-tendent la paix et la prospérité pour nous tous. C'est un terrible rappel de tout ce que nous avons à perdre si nous ne parvenons pas à protéger l'ordre mondial fondé sur des règles.

**M. Kulháněk** (République tchèque) (*parle en anglais*) : Alors que la guerre d'agression brutale de la Russie contre l'Ukraine se poursuit et que le sort des civils dans les territoires occupés s'aggrave, il est important de veiller à ce que l'Assemblée générale continue d'accorder toute son attention à cette guerre horrible. L'agression russe contre l'Ukraine constitue une violation flagrante de la Charte des Nations Unies, du droit international et de l'ordre international fondé sur des règles. Nous devons donc tous nous en alarmer. Alors que plus de 500 jours se sont écoulés depuis l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, l'agression de la Russie a commencé bien plus tôt, avec l'annexion illégale de la Crimée en 2014, que mon pays, la Tchéquie, n'a jamais reconnue. En 2014, la Russie a commencé à persécuter systématiquement la communauté tatare de Crimée et tous les habitants prodémocratiques de la péninsule de Crimée. Depuis l'invasion totale de février 2022, d'innombrables citoyens ukrainiens ont connu le même sort tragique.

La Russie a instauré un régime répressif et de non-droit dans les territoires occupés et y commet des violations systématiques et généralisées des droits humains, y compris la torture, le viol et les déportations forcées de résidents locaux, qui sont souvent maintenus en isolement en Russie ou dans des zones contrôlées par la Russie. Les preuves des atrocités de la Russie et de ses attaques incessantes contre la population civile ukrainienne, y compris les enfants, sont accablantes. Des villes et des villages entiers ont été réduits à néant. Des charniers et des salles de torture ont été découverts dans de nombreuses villes libérées par l'armée ukrainienne.

Nous condamnons dans les termes les plus énergiques la pratique, par les autorités d'occupation russes, des déportations et adoptions forcées d'enfants ukrainiens, qui empêchent intentionnellement leur réunification avec leurs parents ou d'autres membres de leur famille. De même, nous condamnons la rééducation forcée de ces enfants afin qu'ils soient endoctrinés par l'idéologie nationaliste et militariste agressive de la Russie. La Tchéquie partage le point de vue de la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine du Conseil des droits de l'homme : la déportation forcée, par la Russie, d'enfants ukrainiens vers les zones qu'elle contrôle constitue un crime de guerre. Nous soutenons

l'enquête menée par la Cour pénale internationale sur la situation en Ukraine, nous nous félicitons de l'émission de mandats d'arrêt contre le Président Poutine et sa commissaire présidentielle chargée des droits de l'enfant, M<sup>me</sup> Lvova-Belova, et nous comptons sur la coopération obligatoire des États parties. Le crime d'agression commis par les autorités de la Fédération de Russie ne doit pas rester impuni. Nous sommes fermement convaincus qu'un tribunal spécial chargé d'enquêter sur ce crime commis par les dirigeants et d'en poursuivre les auteurs est plus que nécessaire. Sa création doit reposer sur une base légitime et juridiquement solide.

Nous sommes préoccupés par les attaques délibérées de la Russie contre les infrastructures civiles ukrainiennes, notamment les installations nucléaires en Ukraine, et nous condamnons fermement la prise de contrôle illégale de la centrale nucléaire de Zaporizhzhia. À cause du comportement irresponsable de la Russie, les conditions de sûreté et de sécurité nucléaires à la centrale nucléaire de Zaporizhzhia restent extrêmement fragiles et dangereuses. La Tchéquie est également très préoccupée par la destruction du barrage de Kakhovka et ses conséquences. La Russie n'a fait aucun effort pour aider les habitants touchés par les inondations après que ses forces ont détruit le barrage, et nous déplorons vivement le traitement inhumain infligé à la population locale.

Dernier point, mais ce n'est pas le moins important, nous ne pouvons rester silencieux face au retrait unilatéral de la Russie de l'Initiative de la mer Noire, malgré tous les efforts de l'ONU et de la Turquie. Cette décision déplorable et cynique met en danger la vie de millions de personnes vulnérables dans le monde, et je tiens à dire clairement que la Russie en porte l'entière responsabilité.

La Russie doit mettre un terme à son agression immédiatement, complètement et sans condition et retirer ses forces et son matériel militaire de l'ensemble du territoire de l'Ukraine, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous sommes aux côtés de l'Ukraine depuis le début et nous restons attachés à son aspiration à une paix juste, ainsi qu'à son droit indéniable, conformément à l'Article 51 de la Charte, de se défendre contre l'agression russe.

Pour terminer, je voudrais exprimer à nouveau l'attachement indéfectible de la Tchéquie à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'unité et à l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

**M<sup>me</sup> Mocanu** (Roumanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'associe à la déclaration faite au nom de l'Union européenne et se félicite du débat de l'Assemblée générale d'aujourd'hui sur la situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés.

Plus d'un an et demi s'est écoulé depuis la dernière fois que nous avons abordé ce point (voir A/76/PV.58 et A/76/PV.59). Entre-temps, la Russie a occupé d'autres régions de l'Ukraine. L'agression de la Russie est une tentative illégale et flagrante d'éroder l'indépendance et la souveraineté de l'Ukraine. C'est tout à fait inacceptable et la communauté internationale a réagi de manière énergique dans cette salle en défendant les dispositions de la Charte des Nations Unies. Les Membres de l'ONU ne peuvent pas traiter cette affaire comme si elle relevait du cours normal des choses, ni fermer les yeux sur les tentatives de modifier par la force des frontières internationalement reconnues.

En ce qui concerne la question du territoire, pour la Roumanie, voisine immédiate de l'Ukraine, les choses ne pourraient pas être plus claires. Donetsk fait partie de l'Ukraine, Luhansk fait partie de l'Ukraine, Kherson fait partie de l'Ukraine, Zaporizhzhia fait partie de l'Ukraine, et la Crimée fait partie de l'Ukraine. Tout comme nous n'avons pas reconnu la tentative d'occupation illégale de la péninsule de Crimée et de la ville de Sébastopol, nous ne reconnaitrons pas la dernière tentative de la Russie de s'emparer des territoires ukrainiens, qui constitue une violation délibérée et malveillante du droit international et de la Charte des Nations Unies.

La population ukrainienne des territoires temporairement occupés est la plus touchée dans le pays. En effet, d'une part, les autorités légitimes de l'État ne peuvent pas prendre les mesures nécessaires pour protéger les citoyens et, d'autre part, la situation des droits humains dans les territoires occupés s'aggrave et des informations font régulièrement état d'atrocités commises par les occupants. Les rapports d'entités internationales gouvernementales et non gouvernementales, dont le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, la Commission d'enquête internationale indépendante sur l'Ukraine et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, soulignent que la Russie a commis des violations du droit international humanitaire et du droit international des droits

de l'homme sur le territoire ukrainien. Le large éventail de graves atrocités commises par les soldats russes et les sociétés militaires privées engagées par la Russie constituent des crimes de guerre. Les auteurs doivent être amenés à répondre de leurs actes. Nous ne pouvons pas nous contenter d'être des spectateurs face à l'impératif de veiller à l'application du principe de responsabilité, car autrement, nous devenons complices de l'impunité. C'est dans ce contexte que ma délégation a salué le début des opérations du Centre international chargé des poursuites pour le crime d'agression contre l'Ukraine à La Haye.

Au sein de la population touchée par la guerre, ce sont les enfants et les jeunes qui souffrent le plus en Ukraine. Nous pensons qu'il y a une pièce manquante dans le puzzle mondial qui constitue la génération Z, et cette pièce, ce sont les enfants d'Ukraine. De notre côté, par le biais d'initiatives nationales et locales, nous essayons d'aider les enfants des zones de conflit en Ukraine à vivre une vie normale. Il y a une semaine, un nouveau programme de camps d'été pour les enfants ukrainiens organisé dans le comté de Maramures, dans le nord de la Roumanie, a pris fin. Il s'agit d'un programme annuel qui a débuté après l'occupation temporaire de la Crimée, de Donetsk et de Luhansk. Contrairement aux camps de rééducation en Russie, où les enfants sont emmenés de force, en Roumanie, les enfants ont appris la science et la culture, et en particulier l'astronomie, dans leur propre langue.

En conclusion, la Roumanie reste un partisan inconditionnel de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous reconnaissons également le droit légitime de l'Ukraine de se défendre contre l'agression russe et restons engagés en faveur d'une paix globale, juste et durable en Ukraine, conformément à la Charte et aux résolutions de l'Assemblée générale, qui sont le fondement nécessaire pour mobiliser l'appui international le plus large possible autour des principes et objectifs clefs de la formule de paix proposée par l'Ukraine.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la dernière oratrice dans le débat sur cette question pour la présente séance. Nous entendrons les orateurs et oratrices restants à 15 heures dans cette salle de conférence.

*La séance est levée à 13 h 10.*